

LANGUE et société

N° 15 Hiver 1985

Un demi-siècle au service du bilinguisme officiel

Jean Delisle

4

Le français "coast to coast"

Solange Chaput-Rolland

10

Les langues des autochtones au Canada

Gordon E. Priest

13

Les langues ancestrales au préscolaire

Terence MacNamee et Hilary White

20

Lettres à la rédaction

23

Note de la rédaction

Il était bien sûr tout indiqué que ce numéro de *Langue et société* — le premier à paraître depuis la nomination de M. D'Iberville Fortier au poste de Commissaire aux langues officielles — s'ouvre sur un texte signé de sa main. À n'en pas douter, le nouveau Commissaire est resté, de l'étranger où sa carrière l'a mené, un observateur attentif et éclairé de la scène linguistique canadienne.

En 1984, le Bureau des traductions célébrait deux anniversaires: le cinquantième de sa création et le vingt-cinquième de l'introduction au Parlement de la traduction simultanée. Curieusement, les médias canadiens n'ont guère fait écho à ces deux faits marquants de notre histoire nationale. Au nom de *Langue et société*, M. Jean Delisle, notre premier docteur en traduction, s'en est chargé. Après avoir retracé la croissance fulgurante de ce service, il nous rappelle non seulement le rôle clé de la traduction au Canada, mais aussi l'importance de plus en plus grande des missions internationales et nationales que le gouvernement a confié au Bureau des traductions.

Mme Solange Chaput-Rolland s'interroge, pour sa part, sur le sort de nos minorités linguistiques, concluant que la préservation de ce qu'on peut appeler l'identité canadienne sera assurée dès le jour où nos "Premiers" anglophones auront trouvé au fond d'eux-mêmes des raisons de s'adresser en français à leurs commettants francophones.

Par ailleurs, un autre fait s'impose à nous: l'extinction progressive des langues autochtones. Au terme d'une enquête fouillée, M. Gordon E. Priest lance un cri d'alarme pour la survie des langues autochtones. En un sens, précise l'auteur, il appartient aux communautés qui les parlent de résister ou non à l'attraction de l'anglais.

Le dernier article, mais non des moindres, fait état d'une expérience d'apprentissage ou d'enrichissement de leur langue ancestrale par des enfants d'âge préscolaire. Terence MacNamee et Hilary White démontrent l'importance décisive d'un support institutionnel, social et parental à cet égard.

Comme il se doit, ce numéro se termine sur des lettres à la rédaction. Le manque d'espace nous force malheureusement à effectuer un tri, qui s'efforce d'être objectif et représentatif. Nous espérons que cela n'empêchera personne de nous faire connaître leurs vues et leurs réactions.

Anthony Mollica

revue d'information et d'opinion, est une publication trimestrielle du Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier. Elle a pour objet d'alimenter la réflexion et de servir de tribune pour l'examen des grandes questions linguistiques qui se posent au Canada et à l'étranger.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs.

Rédacteur en chef

Anthony Mollica
Faculté d'éducation, Université Brock
St. Catharines (Ontario)

Comité consultatif

Nick Ardanaz
Directeur de l'École primaire Richardson,
Delta (Colombie-Britannique)

Henry Best
Professeur, Université Laurentienne,
Sudbury (Ontario)

Jean-Denis Gendron
Directeur du Centre international de recherche
sur le bilinguisme de l'Université Laval,
Québec (Québec)

John Godfrey
Recteur de l'Université de King's College,
Halifax (Nouvelle-Écosse)

John Gray
Rédacteur national du *Globe and Mail*,
Toronto (Ontario)

Manon Vennat
Vice-président à l'administration et Chef du
contentieux, AES Data Ltée, Montréal (Québec)

Bernard Wilhelm
Directeur, Département de français, Université
de Regina, Regina (Saskatchewan)

Langue et société est une réalisation de la
Direction de l'information du Commissariat
aux langues officielles.

Rédacteur gérant: Charles S. Hollands
Production: Thérèse Boyer, Patricia Goodman,
Rozenn Guillermou

Les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires et suggestions à la rédaction, à l'adresse suivante: Rédacteur en chef, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada K1A 0T8, tél.: (613) 995-7717.

Le Commissariat se fera un plaisir de fournir des exemplaires gratuits de la revue sur simple demande.

Les demandes d'autorisation pour reproduire des articles paraissant dans *Langue et société* doivent être adressées au rédacteur en chef.



Un temps de ressourcement et de relance

Ce numéro de *Langue et société*, le premier de mon mandat, me semble l'occasion toute désignée de partager avec nos lecteurs quelques réflexions sur la réforme linguistique. Mon premier devoir et ma première ambition seront de maintenir la tradition d'excellence créée par mes prédécesseurs, Keith Spicer, tout d'abord, qui a établi le Commissariat, puis Max Yalden, qui a accru son efficacité et qui a fondé cette revue.

Dans quelle mesure les grands objectifs de la *Loi sur les langues officielles*, adoptée à l'unanimité en 1969, sont-ils atteints ? Le public a aujourd'hui accès, dans les deux langues, à une gamme infiniment plus étendue de services. Mais peut-on vraiment parler d'égalité en cette matière entre Francophones et Anglophones ? Pour ce qui est de la participation « équitable » des deux groupes linguistiques à la Fonction publique, s'il y a lieu d'applaudir à d'importants progrès dans certains secteurs, force nous est de constater qu'il y a encore pas mal de sable ici et là dans l'engrenage. Au chapitre de la langue de travail, on ne peut que s'interroger sur les raisons qui incitent nombre de fonctionnaires francophones à utiliser surtout l'anglais dans l'exercice de leurs fonctions. Voilà au moins trois domaines où nous devons tous redoubler d'efforts.

Dès son rapport initial, publié il y a quelque quinze ans, Keith Spicer — sans minimiser l'importance de la *Loi sur les langues officielles* — invitait le Canada à chercher des « solutions en profondeur » à ses problèmes linguistiques. Année après année, lui-même et son successeur immédiat ont réitéré cet appel. Allant au-delà des exigences administratives de la Loi, ils ont insisté sur la nécessité pour les minorités provinciales d'avoir accès à des services éducatifs, sociaux et culturels dans leur langue. Cette largeur de vues a toujours caractérisé la façon dont ils se sont acquittés de leur rôle d'ombudsman. Je me propose de suivre et d'élargir cette tradition. La triste réalité est toutefois que, dans le contexte actuel, nos minorités francophones ont de plus en plus de mal à résister aux assauts implacables de l'assimilation.

En fin de compte, j'ai la pénible impression qu'un écart dangereux persiste entre le voeu officiel d'égalité linguistique et la réalité quotidienne. L'heure me semble donc propice au ressourcement et à la relance. Deux passages du discours du Trône de novembre dernier me semblent prometteurs à cet égard, l'un soulignant la nécessité d'« insuffler un nouvel élan au fédéralisme », l'autre rappelant que « l'unité nationale exige (...) que les deux ordres de gouvernement collaborent pour appuyer les minorités de langue officielle et promouvoir le caractère multiculturel de notre pays ». Cet appel à la concertation fédérale-


provinciale nous permet d'espérer que, grâce à des efforts conjoints nos minorités linguistiques seront mieux servies dans l'avenir. Il faudra sans doute pour cela que les parties conviennent d'une solution plus adéquate que celle des districts bilingues.

Cela dit, c'est dans la vie quotidienne — là où surgissent généralement tensions et malentendus — que Francophones et Anglophones apprendront, dans la collaboration, à devenir des partenaires vraiment égaux.

Au cours des quinze années qui ont suivi l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, diverses organisations susceptibles de favoriser l'égalité entre partenaires francophones et anglophones, ont acquis une vigueur nouvelle. Les multiples associations de minorités francophones, par exemple, se sont regroupées pour former la Fédération des Francophones hors Québec, forte et active. Il y a quinze ans, il n'existait aucune association de défense des droits de la minorité anglophone ; aujourd'hui, il y a Alliance Québec, aux nombreuses affiliées, ainsi que d'autres groupements du genre. Enfin, le Parlement s'est doté d'un Comité permanent mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles, qui veille à l'application du principe d'égalité.

Par ailleurs, des groupes dynamiques comme la Canadian Parents for French s'emploient à collaborer avec des groupes francophones pour garantir la vigueur de la culture française. Au Québec, les sondages d'opinion démontrent que la majorité francophone est nettement favorable à la reconnaissance des droits légitimes des Anglophones. Nul doute qu'il s'agit là de signes encourageants. Mais il en est d'autres, fort inquiétants, qui nous rappellent, hélas ! que l'égalité souhaitée par le Parlement ne s'est pas encore réalisée. Il est plus que jamais pressant de mobiliser toutes les bonnes volontés, nombreuses au Canada, et d'assurer leur convergence. Seul le désir des Canadiens — et non les desiderata de l'appareil bureaucratique — peut faire en sorte que l'égalité entre les partenaires francophones et anglophones cesse de n'être qu'un voeu pieux.

Voilà, en bref, quelques-unes des pensées qui me sont venues depuis mon entrée en fonction. Notre rapport annuel de 1984 m'offrira l'occasion de pousser plus avant ma réflexion. D'ici là, et en toute simplicité, je me permets de solliciter vos suggestions pour que se multiplient les messagers et les acteurs de la réforme linguistique et que l'esprit de collaboration souffle de nouveau partout au Canada.



Le Bureau des traductions du gouvernement canadien a célébré en 1984 un double anniversaire: son cinquantième et vingt-cinq ans d'interprétation parlementaire. Dans cet article, l'auteur rappelle les grandes étapes de l'expansion de cet organisme et propose une réflexion sur la traduction officielle au Canada.

Un demi-siècle au service du bilinguisme officiel

JEAN DELISLE



Diplômé de la Sorbonne-Nouvelle (Paris III) et professeur agrégé à l'École de traduction de l'Université d'Ottawa, Jean Delisle est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles sur la pédagogie et l'histoire de la traduction. Il vient de rédiger l'historique du Bureau fédéral des traductions publié sous le titre *Au cœur du dialogue canadien/Bridging the language Solitudes*.

C'est un géant. Neuf cents traducteurs. Une centaine d'interprètes. Autant de terminologues et de cadres. Cinq cent cinquante employés de soutien. Cent cinquante « organismes-clients ». Trois terminaux — Victor, Hortense et Pénélope — reliés à un ordinateur qui traduit, bon an mal an, plus de huit millions de mots. Des dizaines de machines de traitement de texte aux écrans évanescents. Une banque informatisée de terminologie riche d'un million et demi de termes. Sept terminaux Grapho-Braille permettant aux handicapés visuels d'interroger ce dictionnaire électronique et d'avoir accès à plus de quatre cents bases de données. Seize compte-mots. Des bureaux régionaux disséminés de Chilliwack, en Colombie-Britannique, à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en passant par Toronto, Montréal, Québec, Moncton.

Ce géant, vous l'aurez reconnu, c'est le Bureau des traductions du gouvernement canadien. Ce service relève du Secrétariat d'État et est dirigé par un Sous-secrétaire d'État adjoint (Langues officielles et Traduction).

Le Bureau a célébré en 1984 ses cinquante ans d'existence. À l'image du travail quotidien des traducteurs, ce cinquantième est passé inaperçu. Il faut dire, à la décharge des médias, que 1984 fut une année faste en événements spectaculaires : visite du pape, visite de la reine, élections fédérales, Jeux olympiques, et

quoi encore. *Langue et société* a tenu tout de même, à l'occasion de cet anniversaire, à rappeler le rôle essentiel — à défaut d'être spectaculaire — que joue le Bureau fédéral des traductions au sein des institutions canadiennes.

Le bill Cahan : une bombe

En 1934, moins d'une centaine de traducteurs assurent la traduction française des débats de la Chambre des communes, des rapports annuels des ministères et des autres documents publics importants. Le tiers seulement des publications gouvernementales paraissent alors en français avec des retards par rapport à la version anglaise allant dans certains cas jusqu'à deux ans et plus. Depuis longtemps journalistes et hommes politiques du Canada français déplorent cette situation. Au sein de l'appareil fédéral, l'anglais est la seule langue de travail et, aux yeux de bien de fonctionnaires, la traduction apparaît plus ou moins comme un « mal nécessaire ». Les grandes revendications linguistiques de la minorité francophone sont encore à venir.

Le 29 janvier 1934, au plus fort de la crise économique qui secoue le pays, le secrétaire d'État, Charles Hazlitt Cahan dépose un projet de loi prévoyant le regroupement en un *bureau unique* de tous les traducteurs de la Fonction publique fédérale.

Dictée par des raisons d'efficacité administrative et d'économie surtout (onze postes de traducteurs ont déjà été abolis et on songe à éliminer une vingtaine de postes de chef de service de traduction), cette initiative soulève aussitôt un tollé de protestations dans le public. La presse de langue française, les associations vouées à la défense des intérêts des Francophones au pays et toute l'aile québécoise du gouvernement conservateur de Richard B. Bennett se rangent sous une même bannière pour faire opposition à ce projet

de loi. On craint que cette mesure n'entraîne un net recul des services français au sein de l'appareil fédéral.

Les journalistes s'emparent de l'affaire et accusent le gouvernement de ne pas respecter les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et réclament des garanties concernant les droits du français au pays. Les premiers intéressés, les traducteurs, sont inquiets de l'évolution de la situation. Ceux des divisions parlementaires (Lois et Débats) craignent, pour leur part, de perdre certains privilèges, dont leurs congés sessionnels de six ou sept mois par année.

Au grand étonnement du ministre Cahan, la réorganisation administrative qu'il propose est perçue comme « le coup le plus terrible porté depuis longtemps à l'influence française dans l'administration fédérale¹ ». Pourtant, le ministre y voit de nombreux avantages :

La réorganisation projetée, déclare-t-il à la Chambre des communes, /.../ évitera la répétition dans les services de traduction de recherches s'y rapportant. Elle aura pour effet d'assurer la coopération effective de tous les fonctionnaires et de tous les employés des services actuels de traduction. Elle établira la coordination et l'uniformité dans l'emploi judicieux des termes techniques. /.../ Elle tendra à faire disparaître l'inégalité de traitement dans les heures et les conditions de travail et assurera — ce qui est le point capital — la publication simultanée en anglais et en français des documents destinés au Parlement et au public².

Malgré le mouvement d'opposition qui s'abat sur ce projet de loi, celui-ci franchit, cahin-caha... toutes les étapes de la procédure législative pour être finalement adopté le 13 juin sous sa forme originale. Il reçoit la sanction royale le 28 du même mois. L'article 3 de la nouvelle Loi concernant le Bureau des

traductions énumère en termes généraux les attributions et fonctions du nouvel organisme :

Collaborer avec tous les départements du service public et les deux Chambres du Parlement du Canada, ainsi que tous les bureaux, branches, commissions et agents créés ou nommés en vertu d'une loi du Parlement ou par arrêté du Gouvernement en conseil, en faisant et révisant toutes les traductions, d'une langue dans une autre, de tous les rapports administratifs et autres, de tous documents, débats, bills, lois, procès-verbaux et correspondance.

Les seuls effets directs de cette Loi ont été de placer tous les traducteurs fédéraux sous l'autorité du secrétaire d'État, de les assujettir

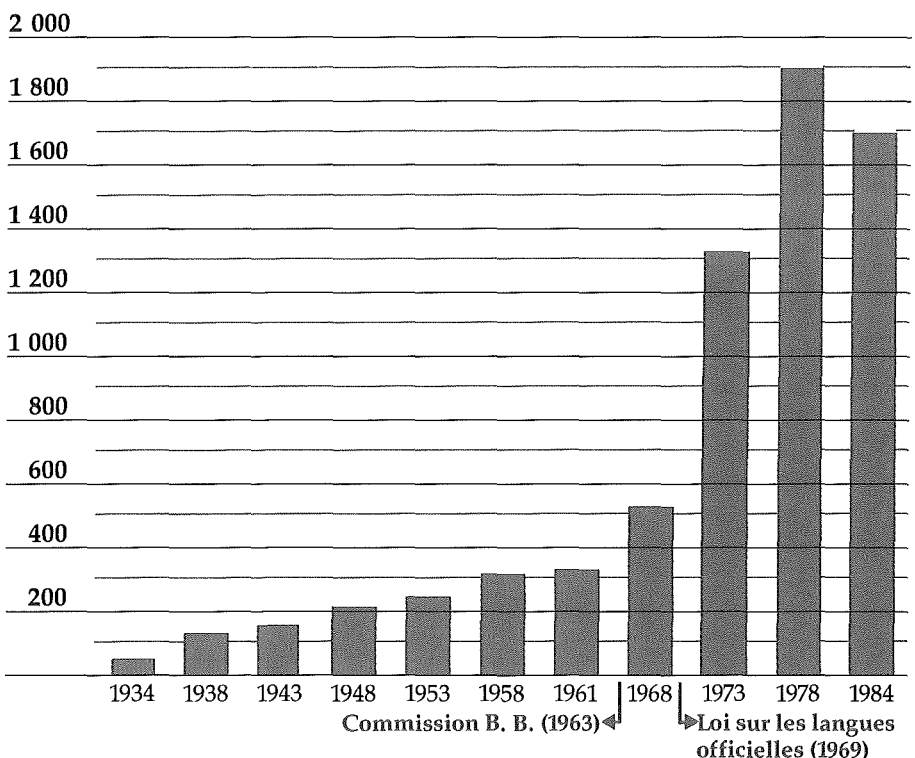
aux dispositions de la Loi du Service civil (sic), de créer un Bureau et le poste de surintendant. La Loi n'a pas eu pour effet de regrouper tous les traducteurs sous un même toit. Les influents sous-ministres ont su faire entendre leurs voix et convaincre le secrétaire d'État et le premier surintendant, Domitien T. Robichaud, qu'il valait mieux laisser les traducteurs dans les ministères sans pour autant renoncer à les regrouper « administrativement » en un service unifié. Le surintendant se voyait dès lors confier la responsabilité de coordonner les activités de tous les services de traduction de l'administration fédérale.

En cinquante ans, la physionomie du Bureau des traductions s'est considérablement modifiée. Deux grandes périodes ont marqué l'évolution de cet organisme. La

TABLEAU I

Personnel du Bureau des traductions, de 1934 à 1984.

Nombre de personnes



première couvre environ trente ans ; elle s'étend de la création du service jusqu'au milieu des années 60, soit jusqu'à la mise sur pied de la célèbre Commission B.B. La seconde englobe les vingt dernières années ; au cours de cette période, la *Loi sur les langues officielles* (1969) a eu un effet déterminant sur la croissance du Bureau.

Amélioration et diversification des services (1934-1964)

Au cours de ses trente premières années d'existence, le Bureau des traductions connaît une croissance continue, mais lente, comme en font foi les tableaux et graphiques qui accompagnent cet article. Son volume de production augmente progressivement pour atteindre plus de 119 millions de mots en 1964. La croissance de son personnel n'est

pas très vigoureuse (huit nouvelles « recrues » en moyenne par année) ; de 1934 à 1964, ses effectifs passent de 74 à un peu plus de 320 personnes. À maintes reprises, les surintendants évoquent dans leurs rapports annuels la difficulté de recruter des traducteurs compétents. C'est une constante dans l'histoire de ce service.

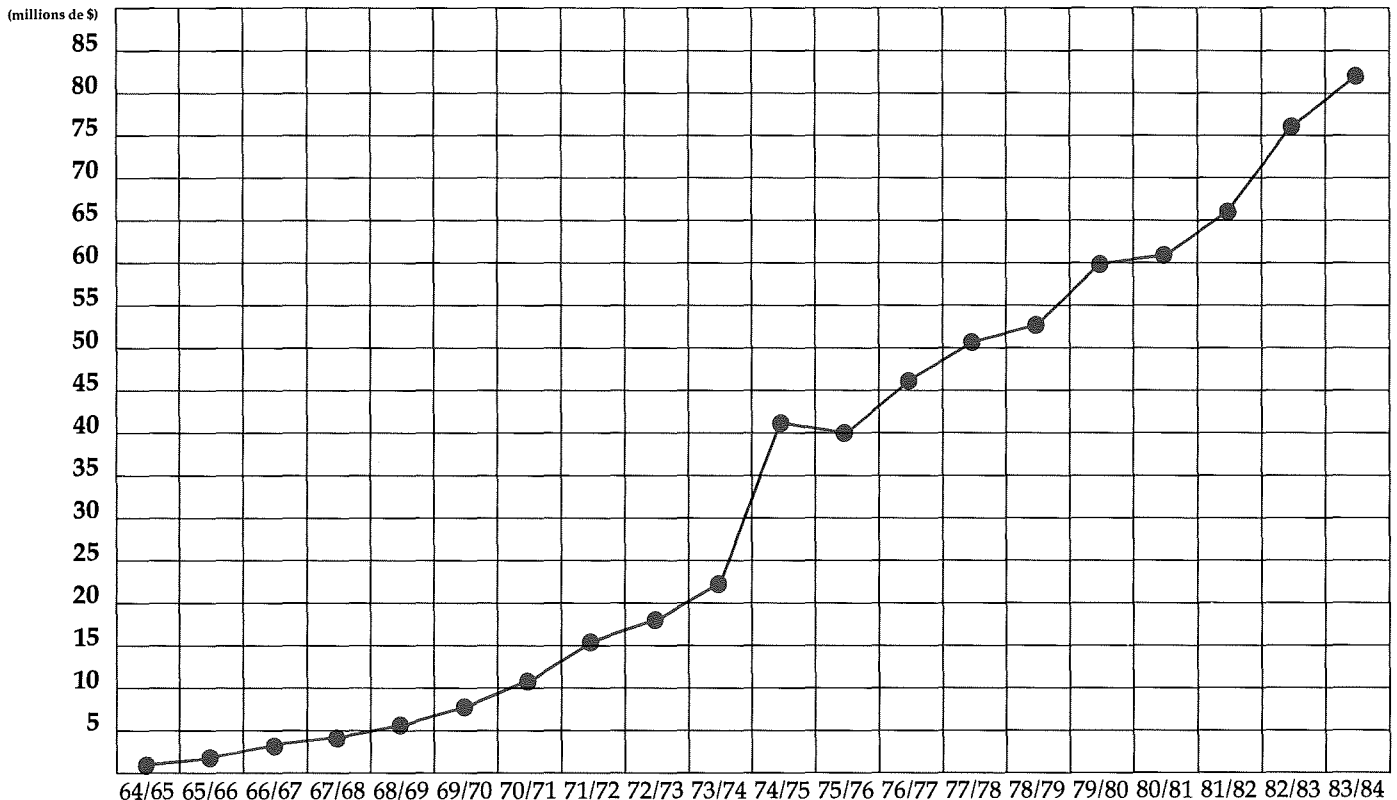
Le grand souci des dirigeants du Bureau à cette époque est d'accélérer la publication de la version française des documents officiels. Pour arriver à faire paraître simultanément — ou presque — dans les deux langues officielles les délibérations des deux chambres du Parlement, le premier surintendant instaure le régime de travail de nuit à la division des Débats. L'initiative est audacieuse et produit les

résultats escomptés. De nos jours encore, c'est pendant la nuit que prose de nos députés passe d'une langue officielle à l'autre de manière à être lue et comprise d'un océan à l'autre...

À la satisfaction de la presse francophone, l'utilisation rationnelle des ressources humaines du Bureau rend également possible la publication simultanée en français et en anglais des rapports annuels des ministères dès l'exercice 1935-1936. Ce n'est pas le cas pour tous les documents. « Il arrive encore trop souvent, écrit un journaliste en 1948, que la version française ne soit disponible que plusieurs semaines ou plusieurs mois après la version anglaise, mais de ce point de vue aussi il y a eu amélioration³. »

TABLEAU II

Budgets annuels du Bureau des traductions de 1964 à 1984.*



*En 1934-1935, le budget du bureau est de 265 608 \$; il faut attendre 1953-1954 pour qu'il atteigne un million. Dix ans plus tard, il sem légèrement inférieur à deux millions de dollars.

Ce qui caractérise surtout cette période, c'est la diversification des services offerts par le Bureau qui commence, en outre, timidement, à se décentraliser. En 1953, l'organisme se dote d'un embryon de service de terminologie afin de remédier à la pénurie de dictionnaires et d'ouvrages de référence dont souffrent encore les divisions. Par ses publications, ce service va assurer au Bureau un début de rayonnement à l'extérieur de la Fonction publique fédérale.

L'inauguration de l'interprétation simultanée à la Chambre des communes et au Sénat est sans contredit un des événements importants de l'histoire du Bureau.

La possibilité d'offrir un tel service est évoquée dès 1952 par un simple député. Au cours des six années qui suivent, l'idée fait son chemin. Plusieurs associations nationales ajoutent leurs voix à celles des journalistes et font campagne en faveur de l'installation d'un équipement d'interprétation simultanée au Parlement.

Le 11 août 1958, le premier ministre John Diefenbaker dépose à la Chambre une motion à cet effet : « Que cette Chambre approuve l'installation d'un système de traduction simultanée dans la salle de ses délibérations et que M. l'Orateur soit autorisé à prendre les dispositions nécessaires à l'installation et au fonctionnement de ce système. »

Quelques députés craignent alors de voir les parlementaires relâcher leurs efforts pour apprendre l'autre langue officielle⁴ ; d'autres jugent prohibitif le coût d'installation d'un tel système (39 375 \$). Mis à part ces quelques réserves, la motion est reçue avec enthousiasme par la très grande majorité des élus et finit par recueillir l'assentiment unanime des députés. L'interprétation parlementaire est vue par certains d'entre eux comme un symbole d'unité nationale, comme un moyen de rapprocher les deux principaux groupes linguistiques au

Sept interprètes, dont quatre traducteurs « recyclés », forment la première équipe. Le 16 janvier 1959, après cinq mois de formation, ces pionniers font leurs débuts à la Chambre. Depuis cette date (et plus encore depuis la télédiffusion des débats inaugurée à l'automne de 1977), les interprètes parlementaires contribuent à véhiculer dans la population l'image du bilinguisme officiel.

Vingt ans d'expansion rapide tous azimuts (1964-1984)

À partir de 1964, le Bureau des traductions est entraîné dans le courant du bilinguisme et du biculturalisme qui déferle sur le pays. Les hommes politiques au pouvoir manifestent la volonté très nette d'affirmer le caractère bilingue du Canada. Happé par cette puissante vague de fond, le Bureau voit son mandat et ses champs de compétence s'élargir, ses effectifs se gonfler et quadrupler en dix ans et son budget grimper de 2 à 82 millions de dollars. Certaines personnes proposent même de créer rien de moins qu'un ministère de la Traduction ! L'ampleur de cette expansion spectaculaire ressort clairement des graphiques et tableaux ci-contre.

L'accroissement du volume de traduction au sein de l'administration fédérale est tel que le Cabinet se voit obligé d'adopter, en 1968, un règlement d'application de la Loi concernant le Bureau des traductions afin de resserrer la coordination des travaux de traduction et d'établir un ordre de priorité pour la traduction des documents officiels.

En novembre 1974, le Cabinet confie au Bureau la responsabilité nouvelle « de vérifier et de normaliser la terminologie anglaise et française dans la Fonction publique fédérale et chez (sic) tous les corps publics qui relèvent du Parlement du Canada ». Par cet arrêté ministériel, le Bureau se voit attribuer la tâche de promouvoir le bon usage en matière de rédaction administrative et de terminologie. Il acquiert en quelque sorte un certain droit

TABLEAU III

Nombre de mots traduits annuellement par le Bureau des traductions de 1954 à 1984.

Année	Nbre de mots	Année	Nbre de mots
1954*	75 964 846	1969/70	102 511 387
1955	72 479 331	1970/71	134 615 149
1956	79 108 910	1971/72	130 630 682
1957	72 743 548	1972/73	134 119 431
1958	81 660 805	1973/74	173 334 742
1959	86 904 175	1974/75	186 465 865
1960	90 756 192	1975/76	210 214 691
1961	97 845 281	1976/77	232 021 391
1962	104 762 390	1977/78	251 451 956
1963	111 976 104	1978/79	254 000 000
1964	119 158 393	1979/80	225 000 000
1965	113 890 331	1980/81	253 000 000
1966	137 104 350	1981/82	276 000 000
1967/68	146 418 139**	1982/83	290 000 000
1968/69	89 404 983	1983/84	300 000 000

*Avant 1954, on évaluait la production des traducteurs en pages et les statistiques sont très fragmentaires.

**Couvre une période de 15 mois, soit du 1^{er} janvier 1967 au 31 mars 1968. À partir de l'exercice 1967-1968, les données sur la production coïncident avec l'année financière.

de regard sur la qualité et l'évolution de la langue administrative.

Un peu plus tôt la même année, le Conseil du Trésor lui avait demandé de mettre sur pied une « banque de terminologie et d'équivalences en prévision des besoins du Parlement, du gouvernement et des corps publics qui en dépendent, pour accroître l'efficacité de la traduction dans tous les domaines, notamment les sciences et la technologie ».

Le Bureau n'a pas tardé à se doter d'une banque informatisée qui renferme aujourd'hui plus d'un million six cents mille termes. Ses usagers sont, outre les traducteurs, tous les fonctionnaires appelés à rédiger ou à adapter des textes administratifs, ceux qui participent à des programmes de formation linguistique et ceux qui sont chargés de l'application des lois et des règlements. Le grand public y a aussi accès. Plus de 160 terminaux situés au Canada comme à l'étranger y sont raccordés. La création de cet instrument moderne de documentation terminologique a largement contribué à faire reconnaître une nouvelle profession, auxiliaire

de la traduction, celle de « terminologie ».

À la même époque, le Bureau fait avec succès l'essai des premières applications opérationnelles de la traduction automatique. Depuis juin 1977, en effet, cinq mille bulletins météorologiques d'Environnement Canada sont traduits par un « traducteur à circuits » : l'ordinateur. Cette percée technologique a permis de réaliser des économies substantielles et a propulsé le Canada au rang de chef de file de la traduction informatisée⁵.

Si le Bureau des traductions est un bon baromètre de l'évolution du bilinguisme officiel au Canada, sa Direction des services multilingues, elle, donne assez fidèlement la mesure du rayonnement international de notre pays. « Translators Carry Canada's Good Names. » (*The Citizen*) Son essor va de pair avec l'intensification des relations politiques et commerciales du Canada avec l'étranger. Il est aussi indicatif de l'intérêt que nos hommes de science portent aux travaux de leurs homologues étrangers. On traduit à cette Direction plus de documents techniques et scientifiques que tout autre genre de textes. Outre son personnel permanent qui oscille autour de 80

personnes, cette Direction peut compter sur la collaboration d'environ 500 pigistes. On y traduit environ vingt millions de mots annuellement à partir d'une soixantaine et vers une quinzaine de langues.

Au fil des années, le Bureau des traductions s'est transformé en un véritable service linguistique national polyvalent. En effet, outre ses fonctions traditionnelles (traduction et interprétation en langues officielles et étrangères), le Bureau offre aujourd'hui des services d'interprétation gestuelle aux personnes souffrant de déficience auditive et des services de recherche et de diffusion de l'information terminologique⁶. Il subventionne également des travaux de recherche sur l'intelligence artificielle en vue d'améliorer la traduction automatique, s'occupe d'uniformiser la langue administrative et fournit des services d'aide à la rédaction ainsi que des conseils linguistiques non seulement aux fonctionnaires fédéraux, mais aussi à certains gouvernements provinciaux désireux de profiter de l'expérience et de la compétence de son personnel.

Son rayonnement national déborde largement le cadre de la Fonction publique fédérale ; il s'étend aux provinces et aux entreprises privées. Il incombe d'ailleurs à l'actuel Sous-secrétaire d'État adjoint, Alain Landry, de développer et mettre à jour la politique globale de promotion des langues officielles pour le Secrétariat d'État à la fois dans le secteur privé (organismes bénévoles et entreprises) et dans les divers autres secteurs publics, administrations provinciales, territoriales et municipales, maisons d'enseignement, établissements de santé et services sociaux.

Enfin, le Bureau est devenu le principal porte-parole du gouvernement fédéral sur la scène linguistique internationale. Il entretient des relations suivies avec les grands organismes internationaux oeuvrant dans ses champs de compétence : les grandes banques de

terminologie européennes, l'Association française de normalisation (AFNOR), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le Centre international d'information pour la terminologie (INFOTERM), pour ne nommer que ceux-là.

Tant par les travaux de ses terminologues que par ses réalisations en traduction automatique, ses innovations technologiques ou ses méthodes novatrices et modernes d'organisation du travail, le Bureau s'est acquis une réputation fort enviable au pays comme à l'étranger.

Matière à réflexion

Le Bureau des traductions est aujourd'hui un instrument-clé de l'application de la politique fédérale du bilinguisme officiel et du multiculturalisme. Si le Canada est un des grands pays traducteurs du monde, c'est en partie parce que ses grands objectifs en matière linguistique sont des objectifs politiques. On ne traduit pas ici uniquement pour des raisons économiques ou culturelles. Le Canada a choisi « d'enchasser » — le mot est hélas ! à la mode — son double héritage culturel dans ses institutions et la traduction officielle y est, par conséquent, solidement enracinée. Il serait abusif d'affirmer « Pas de traduction, pas de Canada », mais sans l'armée de traducteurs au service du gouvernement fédéral, le Canada aurait un tout autre visage... La traduction est indissociable du « *Canadian way of life* ».

L'actuel Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, a pertinemment rappelé dans une allocution que « les statistiques touchant la traduction nous en disent long sur le statut relatif, le poids, la vitalité et l'indépendance d'une langue par rapport à l'autre⁷ ». Aussi, même si le Bureau des traductions s'est profondément transformé au cours du dernier demi-siècle, une chose, cependant, est demeurée inchangée : la proportion de traduction officielle qui se fait du français vers l'anglais n'a

TABLEAU IV

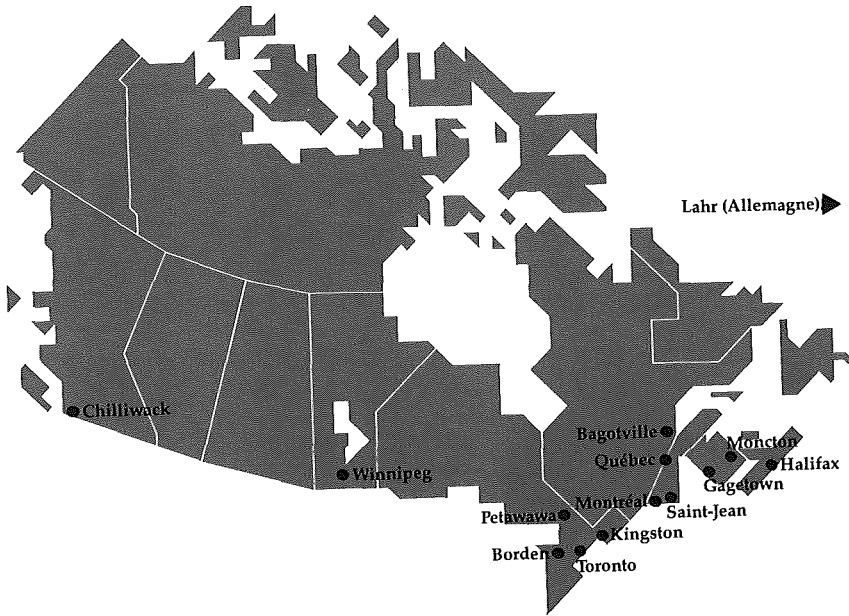
Interprétation parlementaire : nombre de jours-interprètes de 1964 à 1984.

Année	Nbre de jours	Année	Nbre de jours
1964*	267	1974/75	12 244
1965	447	1975/76	13 314
1966	405	1976/77	13 377
1967/68	702**	1977/78	11 063
1968/69	1 227	1978/79	12 742
1969/70	1 608	1979/80	8 340
1970/71	4 873	1980/81	11 900
1971/72	6 619	1981/82	13 200
1972/73	5 765	1982/83	13 246
1973/74	7 170	1983/84	13 200

*Les statistiques sont inexistantes pour les années 1959 à 1963.

**Couvre une période de 15 mois, soit du 1^{er} janvier 1967 au 31 mars 1968.

Équipes régionales du Bureau des traductions



jamais été supérieure à 15 pour cent, et cela, malgré la Commission B.B. et malgré la *Loi sur les langues officielles*. Il va sans dire que le Bureau des traductions, simple exécutant, n'y est pour rien. Nombreux sont cependant les observateurs attentifs de la scène canadienne qui, au cours des vingt dernières années, ont noté cette disproportion très significative.

Ainsi, en 1969, dans une étude préparée pour le compte de la Commission B.B., René de Chantal note à propos des pratiques de rédaction au sein de l'administration fédérale :

Pourquoi les textes doivent-ils d'abord être rédigés en anglais ? /.../ Pourquoi le Canadien anglais est-il jugé apte à créer, et le Canadien français à traduire ? /.../ Il ne m'appartient pas de donner la réponse à ces questions, mais il m'apparaît certain qu'au moment où le gouvernement fédéral définit sa politique de l'égalité culturelle et linguistique des deux peuples fondateurs, il lui incombe de prendre les mesures qui s'imposent pour que la traduction ne soit pas un phénomène à sens unique⁸.

Max Yalden formulait une observation semblable dans son dixième Rapport annuel (1980) : « Il est triste de constater qu'une proportion très importante des textes fédéraux en français, au lieu d'être écrits au départ dans cette langue, sont des traductions. /.../ Quelle que soit la qualité des traductions, le « style » de la pensée de la fonction publique fédérale et de son expression est anglais⁹. » Nos deux langues officielles ont un statut égal, mais l'une d'elles serait-elle plus égale que l'autre ?

Plus près de nous encore, D'Iberville Fortier faisait entendre un son de cloche en tout point semblable aux deux précédents :

Le français au Canada, il faut le dire, a trop longtemps souffert, notamment dans l'Administration, d'être la langue *vers* laquelle on traduit. /.../ Il faudra toujours beaucoup traduire au Canada, mais tant que durera le phénomène du sens unique si profondément inscrit dans notre réalité nationale, on ne pourra vraiment parler, malgré tous les efforts consentis, d'égalité des langues¹⁰.

Ces personnes autorisées ne sont pas les seules à plaider en faveur

du « français langue de rédaction » au sein de l'administration fédérale. D'où vient l'inertie ? Il y a assurément là matière à réflexion et à de beaux articles.

Tout comme le chemin de fer construit au siècle dernier, la traduction officielle sert à cimenter le pays. Mais pourquoi n'y a-t-il que les trains qui circulent dans les deux sens ?

Notes et références

1. Charles Gautier, « Le bill Cahan », dans *Le Droit*, 30 janvier 1934, p. 3. Cet éditorialiste a été l'un des opposants les plus acharnés de la centralisation des services fédéraux de traduction. Ironie du sort, il a terminé sa carrière comme chef d'un service de traduction au Secrétariat d'État.
2. Charles Hazlitt Cahan, *Débats de la Chambre des communes*, 27 février 1934, p. 982.
3. Pierre Vigeant, « Un siècle après la reconnaissance officielle de la langue française », dans *L'Action Nationale*, n° 31, 1940, p.300.
4. Il y a lieu de rappeler ici ce qu'écrivait l'an dernier le directeur de *L'Actualité*, Jean Paré, lui-même traducteur et deux fois lauréat du Prix de la traduction du Conseil des arts du Canada : « ... ces services [traduction et interprétation parlementaire], on ne les a pas créés pour éviter aux hommes politiques de connaître les langues officielles. C'est aux citoyens qu'ils sont destinés. Et ils doivent permettre aux fonctionnaires de travailler dans leur langue maternelle. Dans un État bilingue, c'est aux institutions et aux hommes publics d'être bilingues pour que le citoyen puisse rester unilingue. » (« La plume de ma tante... », dans *L'Actualité*, août 1983, p.8)
5. *Langue et société* a déjà traité de ce sujet. Cf. Marcel Paré, « L'esprit, la lettre et la machine », n° 3, 1980, p. 19-22. Par ailleurs, la traduction littéraire (non abordée ici) a aussi fait l'objet d'un article dans cette revue. Cf. Philip Stratford, « Deux littératures à se partager », n° 11, 1983, p. 8-13.
6. *L'Actualité terminologique* et les *Bulletins terminologiques* (vocabulaires bilingues consacrés à divers domaines d'activité tels que la statistique, les finances, les services sociaux, l'électronique, la flore, etc.) sont deux publications au moyen desquelles le Bureau diffuse cette information. La banque de terminologie remplit la même fonction.
7. D'Iberville Fortier, *Du réalisme et de la politique linguistique*. Texte d'une allocution prononcée par le Commissaire aux langues officielles au Colloque national sur les services linguistiques. Ottawa, 10 octobre 1984, p.1.
8. René de Chantal, *Rapport sur la qualité de la langue de quelques publications du gouvernement fédéral*. Groupe de travail sur l'information gouvernementale, 1969, p. 32-33 (Inédit)
9. Max Yalden, *Rapport annuel, 1980*. Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1981, p. 66.
10. D'Iberville Fortier, op. cit., p.1.

Le jour où les premiers ministres des provinces anglophones, animés du seul souci de comprendre leurs compatriotes, parleront français, les minorités n'auront plus besoin de lois, d'interventions ni de consolation.

Le français "coast to coast"

SOLANGE CHAPUT-ROLLAND



Écrivain, commentatrice politique à la radio et à la télévision, pigiste pour les journaux *Le Devoir* et *Dimanche Matin*, Solange Chaput-Rolland fut commissaire pour le Québec de la Commission de l'unité canadienne. En octobre 1984, l'Université Queen's lui décernait un doctorat honorifique en droit. Elle rédige en ce moment son onzième ouvrage: *Les Sources Perdues*.

Depuis au moins cent ans, des pessimistes prédisent que les Francophones du Canada sont une espèce en voie de disparition. Tôt ou tard, la mer assimilatrice de l'Amérique du nord anglophone les engloutira. Rien d'étonnant à ce que ces personnes soient les premières à prétendre que la *Loi sur les langues officielles* ne fonctionne pas. Je ne partage pas cet avis.

La *Loi sur les langues officielles* a beaucoup fait progresser la cause du bilinguisme depuis le jour de son adoption par le Parlement canadien, en 1969. Il faut être aveugle ou de mauvaise foi pour nier ce fait. Les progrès sont lents, parfois même douloureux, mais ils sont bel et bien réels. En outre, ils sont chargés de promesses.

Un nouveau visage

Laissons le temps faire son oeuvre. Essayons, surtout, par tous les moyens possibles, de « dépolitiser » la question du bilinguisme. Pendant plus de vingt ans, j'ai parcouru le Canada d'un bout à l'autre; j'ai vu la situation évoluer, les mentalités se transformer. Je constate aujourd'hui avec joie que ceux qui se montrèrent hostiles ou critiques à l'égard de la politique des langues officielles reconnaissent maintenant l'importance du français au Canada et de l'anglais au Québec. Tous les efforts consentis pour faire avancer le bilinguisme officiel n'auront pas été vains.

Malgré ses « irritants », malgré la mauvaise humeur de plusieurs fonctionnaires fédéraux obligés de travailler en français là où cette langue prédomine, la *Loi sur les langues officielles* a donné au Canada un visage nouveau, un style contemporain, une « allure » de fraternité qui dans dix ans se transformera peut-être en une véritable solidarité entre concitoyens de langue française et de langue anglaise.

La diversité existe aussi parmi les Francophones du pays qui ne forment pas un bloc homogène comme on a peut-être tendance à le croire. Ceux des provinces autres que le Québec n'habitent pas ces coins du pays simplement pour prouver qu'ils sont capables de résister à l'assimilation, ou pour montrer leur courage d'y vivre individuellement et collectivement en français. Comme nous du Québec, ils bougent, ils se déplacent. Tous ces gens assument leur « francité » chacun à leur manière et avec des convictions variables. Tous ne sont pas animés non plus du désir de déménager au Québec. Le Canadien français de Saint-Boniface est, selon moi, autant Manitobain que je suis Québécoise. La différence par rapport à moi et à mes enfants c'est que vivre en français lui est plus difficile. Ses luttes doivent être quotidiennes. Il lui faut aussi articuler plus clairement ses aspirations de Francophone et les rappeler fréquemment à son milieu, pas toujours disposé à l'écouter.

À cet égard, les groupes de Francophones vivant hors du Québec ont acquis une nouvelle assurance. Ce nouveau désir d'affirmation leur vient de la *Loi sur les langues officielles*, de l'extension du bilinguisme et de la recrudescence du régionalisme canadien.

Respectés par le gouvernement central, ceux qui n'osaient afficher leur identité, qui accrochaient leur langue au vestiaire pendant les heures de travail pour

la remettre à l'honneur dans la sécurité du foyer, font désormais entendre leur voix avec force, écrivent des mémoires audacieux et incisifs, rappellent avec autorité des injustices séculaires et exigent le respect intégral non seulement de leur langue et de leur culture, mais surtout de leur droit inaliénable de vivre en français en sol canadien. Cette attitude positive est remplie d'espérance.

C'est pourquoi je n'aime guère l'expression « minorité de *langue* officielle ». La francophonie n'est pas uniquement une affaire de langue. Elle est étroitement liée à une vision du pays. La qualité de la vie culturelle constitue l'essence d'un peuple : les textes de lois lui donnent un encadrement politique.

En outre, lorsque je parle de minorités francophones, ces mots ne recouvrent pas une masse de gens anonymes. Ils évoquent des visages, des sourires, des amertumes, des maisons, des villes. Je compte des amis parmi nos compatriotes qui cherchent à affirmer leur identité de Francophones, à se faire respecter, et à se faire aimer aussi pour ce qu'ils sont.

La troisième solitude

Nous savons d'expérience que la coercition en matière d'usage d'une ou l'autre de nos deux langues officielles incite à la révolte, fait naître des préjugés, entretient la mésestime, et parfois même conduit au racisme. Dans notre pays de grandes et vastes solitudes — solitudes qui sont aussi bien morales que géographiques —, le bilinguisme est encore trop souvent une source de conflit, de désaccord. On ne le voit pas encore assez comme un enrichissement culturel.

Un Britannique parle français plus volontiers qu'un Anglo-Canadien. Pour lui, le français est une langue universelle, écrite et parlée par de grands écrivains, de grands artistes, de grands hommes d'État. Pour le second, la langue française est une contrainte. Rares sont nos compatriotes de langue maternelle

anglaise qui manifestent beaucoup d'intérêt et d'empressement à parler français avec nous.

Aussi, malgré les progrès indéniables du bilinguisme au pays, un fait attristant demeure qu'il ne faut pas se cacher : les classes d'immersion en français sont une excellente chose et elles profitent à ceux et celles qui les fréquentent. Mais les Francophones des autres provinces ne sont pas pour autant respectés, écoutés ni invités à faire partie de la nouvelle société des « parlants » français qui émergent de ces classes.

J'ai toujours été étonnée et déçue de constater que les parents de ces enfants privilégiés pour qui parler, étudier, écrire et converser en français est devenu un fait normal et quotidien vivent comme si, dans les provinces où ils habitent et travaillent, les Canadiens français n'existaient pas. On a dit qu'il y avait deux solitudes au Canada : les Canadiens français et les Canadiens anglais. Il semble bien qu'une troisième soit en train de se constituer : les enfants issus des classes d'immersion.

C'est ce que j'ai pu constater lors des audiences tumultueuses de la Commission Pépin-Robarts. Des témoignages en ce sens ont été tenus devant les commissaires par ceux qui vivaient et subissaient les conséquences de cette situation regrettable. Les choses ont peut-être changé depuis 1978. Je serais la première à m'en réjouir.

La voie de l'incitation

Je demeure convaincue que plus le gouvernement fédéral cherchera à diriger, depuis Ottawa, la politique linguistique des provinces, plus les résistances de celles-ci seront vives. L'Ontario en est un exemple frappant. Jusqu'au moment de sa démission, le premier ministre Davis (qui rallia pourtant le clan Trudeau durant les heures grises du rapatriement de la Constitution) n'a jamais voulu institutionnaliser le bilinguisme dans sa province comme le gouvernement fédéral lui recommandait ardemment de

faire. Il préféra accorder des privilèges, reconnaître des droits par la porte de service.

Nos amis francophones de l'Ontario ont fait des gains réels de ce point de vue, mais ces gains sont dus uniquement au bon vouloir de ceux qui les dirigent. Leurs droits historiques, si chèrement acquis, ne jouissent toujours pas d'une reconnaissance officielle. Le jour où le *Premier of Ontario* prendra la parole *en français* dans l'enceinte législative de Queen's Park, alors seulement la société francophone aura raison de pavoiser. Elle pourra marcher la tête haute. La victoire sera acquise.

Et je n'hésite pas à croire que les autres *Premiers* seraient tentés d'emboîter le pas et de s'engager, eux aussi, sur la voie du bilinguisme que je me plais à qualifier de *naturel* plutôt qu'*officiel*.

La situation au Québec est cependant différente. La *Charte de la langue française*, qui a fait fuir tant de braves Anglo-Québécois vers la ville Reine, protège et rassure les Francophones québécois. Elle a donné à la langue de la majorité des Québécois une véritable reconnaissance officielle. Cette Loi a été attaquée par des hommes et des femmes politiques qui, n'en connaissant pas la lettre, en ont critiqué l'esprit, aveuglément et avec passion. Amendée, cette Loi est aujourd'hui mieux acceptée.

Le gouvernement central ne pourra jamais accorder aux minorités francophones la présence culturelle ni le poids politique qui leur ont été maintes fois promis dans de beaux discours rassurants. Néanmoins, je n'hésite pas à écrire que le premier ministre Mulroney, anglophone de naissance, respecte plus l'essence et l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* en parlant français avec un évident plaisir, que tous les membres de l'ex-gouvernement Trudeau à qui revient le mérite d'avoir édicté cette Loi, et la maladresse de l'avoir imposée sans toujours fournir toutes les explications nécessaires à sa bonne compréhension.

Et la télévision dans tout cela. Quelle est son influence sur la langue et la culture françaises au pays ? Sert-elle ou dessert-elle les intérêts des Francophones ? Ici, mon diagnostic est plus sombre.

Sculpter

l'âme canadienne

Durant les heures de grande écoute, le public francophone accorde une place de choix aux émissions télévisées américaines. Les jeunes surtout. Il est navrant de constater qu'ils ne manifestent pas le goût de penser, de rêver, de lire, de danser, d'aimer, de s'habiller à la française ou même à la canadienne, selon l'ancienne acception de ce terme. Si tous les Francophones du Québec et d'ailleurs au pays se laissent influencer, même dominer par les productions américaines, aucune loi, si contraignante soit-elle, ne réussira à faire en sorte que la langue et la culture françaises s'épanouissent au Canada.

Il y a lieu de rappeler que la télévision a aussi des effets néfastes sur la qualité de la langue anglaise de nos jeunes concitoyens. Alors qu'enfin au Québec le « joual » est

en nette régression, au Canada anglais le *slang* américain s'infiltrer partout, sur les campus universitaires comme dans les discothèques. Il est fort difficile pour tous les Canadiens, qu'ils soient francophones, anglophones ou allophones, de résister à l'envahissement culturel de nos voisins. Non pas que les valeurs américaines soient mauvaises en soi, mais elles étouffent les nôtres.

Pour que soit préservée ce qu'on peut appeler l'identité canadienne, il m'apparaît essentiel que la télévision et la radio de chez nous intensifient leur présence. J'espère que le nouveau gouvernement au pouvoir à Ottawa est conscient que la Société Radio-Canada / CBC est un des grands sculpteurs de l'âme des peuples qui cohabitent au Canada. C'est surtout à cette institution que les minorités doivent la reconnaissance de leurs talents et la conservation de leur culture. Radio-Canada / CBC est le symbole de la dualité linguistique et de la diversité culturelle au pays. Ses artisans, employés, journalistes, directeurs ont joué un rôle de premier plan dans l'histoire de l'unité canadienne en cultivant et

diffusant les traits distinctifs de la nation canadienne.

Conclusion

L'avenir des minorités francophones et celui de notre pays tout entier se définit par la communication. Et la qualité de cette communication repose sur la clarté des politiques économiques, sociales, linguistiques et culturelles. L'ambiguïté et les tergiversations ne font qu'entretenir la méfiance.

Le jour où les premiers ministres anglophones des provinces seront bilingues, qu'ils parleront français non pas par électoralisme, mais dans un souci de comprendre leurs compatriotes, les minorités n'auront plus besoin de lois, d'interventions, de subventions, de consolation. Quand nos élus de tous les ordres de gouvernement seront capables de dialoguer avec leurs électeurs directement dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays, le bilinguisme institutionnel aura franchi une nouvelle étape; le français et l'anglais seront enfin sur un pied d'égalité — pas avant.

la parole est à vous

Concours Oeuvres de fiction sur l'art de vivre dans un pays bilingue

Profitant de l'Année internationale de la jeunesse, le Commissaire aux langues officielles vous invite, vous qui avez entre 15 et 24 ans, à approfondir votre vécu du bilinguisme canadien. Dites-nous, par le biais d'une oeuvre d'imagination (conte, nouvelle, poème, pièce de théâtre, bande dessinée, texte pour la radio ou la télé ou scénario de film ou de vidéo), ce que vous pensez de ce Canada officiellement bilingue.

Les meilleurs textes seront publiés et le Commissariat aux langues officielles versera à leurs auteurs(es) des droits de publication de 500 \$.

Pour plus de renseignements, procurez-vous le dépliant donnant les règles du concours. On le trouve dans la majorité des bibliothèques (publiques, universitaires, scolaires). Ou écrivez à :

Année internationale de la jeunesse
COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0T8 (613) 995-7717



L'excellent article de Michael Foster, publié dans le 7^e numéro de Langue et société, a reçu un accueil des plus favorable de la part de nos lecteurs. L'article qui suit lui apporte une dimension intéressante.

Les langues des autochtones au Canada

GORDON E. PRIEST



Directeur de la Division des caractéristiques sociales, familiales et du logement, à Statistique Canada, **Gordon E. Priest** a souvent représenté notre pays à l'étranger, notamment à Genève, Wiesbaden et même à Beijing, en Chine, où il a pris part à un colloque international. Il consacre la plupart de ses loisirs à son violon d'Ingres, l'histoire des chemins de fer du Canadien Pacifique.

Un autochtone c'est un Inuit, un Indien ou un Métis. Où vit-il ? Quelle est sa langue maternelle ? Celle-ci est-elle en péril ? Quelle langue parle-t-il à la maison ? Les transferts linguistiques sont-ils nombreux parmi les autochtones ? Quelle est la population autochtone au Canada ? Le recensement de 1981 a apporté des éléments de réponse à ces questions.

Le dernier recensement nous donne, par rapport aux précédents, une image plus précise des langues parlées par les autochtones au Canada. Celles-ci sont désormais regroupées sous onze familles au lieu de deux seules grandes catégories (langue amérindiennes et inuktitut). Ces familles sont les suivantes : Langues algonquiennes - Cri (65 995) - Ojibway (19 540) - autres (13 715); langues athapascanes (11 720); langues haïdas (335); langues iroquoiennes (5 930); langues kootenayennes (85); langues salishennes (740); langues siouennes (1 560); langues tlingites (125); langues tsimshennes (1 545); langues wakashennes (945); Inuktitut (18 770).

La langue maternelle

Aux fins du recensement, on entend par **langue maternelle** « la première langue apprise et encore comprise », par **langue d'usage**, « la langue le plus souvent parlée à la maison ». La notion de langue maternelle n'est pas un instrument de mesure d'une précision absolue. Comme on le sait, le recensé ne doit

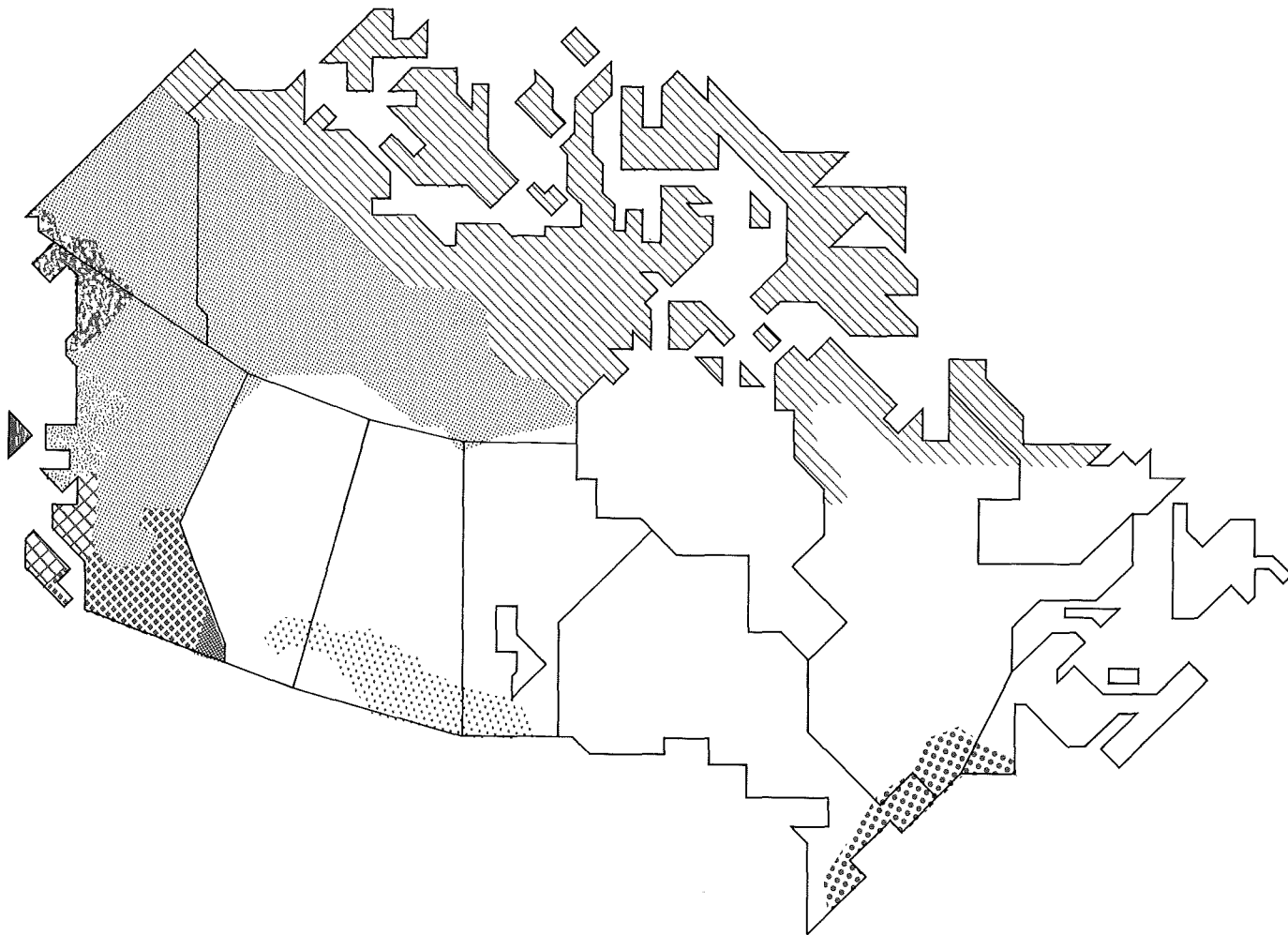
déclarer qu'une seule langue maternelle¹. Or, certaines personnes apprennent dès leur bas âge plusieurs langues simultanément. Il n'est pas rare non plus que la *première* langue apprise ne soit plus *comprise* au moment du recensement. Comment tenir compte de ces facteurs et apporter les redressements nécessaires ? Néanmoins, la notion de langue maternelle nous renseigne sur la situation générale des diverses langues en usage au pays.

Le tableau 1 donne la répartition géographique des principales familles de langue autochtones au Canada. En 1981, il y avait 492 000 autochtones au pays. De ce nombre, 140 975 (moins de 30 pour cent) ont indiqué comme langue maternelle leur propre langue autochtone et à peine 108 620 (22 pour cent) considèrent cette langue comme leur langue d'usage. L'anglais est la langue maternelle et la langue d'usage à la maison de la grande majorité des autochtones.

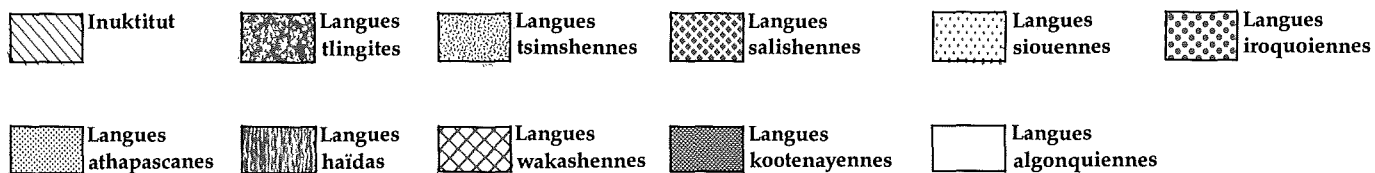
Les données du recensement indiquent que 62,4 pour cent des recensés ont déclaré l'anglais comme langue maternelle contre 28,7 pour cent une langue autochtone, 4,6 pour cent le français et 4,3 une autre langue². Parmi ceux qui ont donné une langue maternelle autochtone, la plus forte proportion, soit 99 210, parlaient une langue algonquienne. Ceci s'explique peut-être par le fait que ce groupe linguistique habite un territoire s'étendant de l'Atlantique aux contreforts des Rocheuses. L'inuktitut, parlée par 18 770 des 25 390 Inuit, occupe la deuxième place.

Les langues haïdas, kootenayennes, salishennes, tlingites, tsimshennes et wakashennes ne se sont jamais autant répandues que les langues algonquiennes et athapascanes. La barrière naturelle que constitue la Cordillère à l'ouest du pays n'est sans doute pas étrangère à cette situation. Seulement 335 personnes

Répartition des familles
de langues autochtones



Légende



ont déclaré une langue haïda, 125 une langue tlingite et 85 une langue kootenayenne. Ces idiomes seraient-ils en voie de disparition au pays ? L'âge moyen de ceux qui les parlent nous porte à le croire.

L'âge moyen de l'ensemble de la population autochtone est de 23 ans; il est de 32 ans pour le reste de la population canadienne. Selon les langues maternelles déclarées, cet âge moyen varie de la façon suivante : langues haïdas, 49 ans, tlingites, 47, kootenayennes, 44, salishennes, 43, wakashennes, 40. Ces chiffres sont révélateurs : ces langues ont été les langues maternelles des plus âgés. Disparaîtront-elles quand ceux-ci s'éteindront ?

Sur la côte ouest, la seule langue encore parlée, semble-t-il, par des personnes relativement jeunes (33 ans en moyenne) est la tsimshenne. Ceux qui ont déclaré d'autres langues maternelles autochtones sont âgés en moyenne d'une trentaine d'années, à l'exception des Inuit dont l'âge moyen est de 23 ans.

Recul du français

Pour trois Métis sur quatre dans la Prairie l'anglais est la langue maternelle; moins de 20 pour cent ont donné une langue autochtone et 3 pour cent, le français. L'âge moyen de ces trois groupes est respectivement de 19, 31 et 41 ans. L'usage de la langue française y décline donc plus rapidement que celui des langues autochtones.

Au Québec, les 33 pour cent de la population autochtone qui se déclaraient de langue maternelle française ont en moyenne 27 ans, contre 22 ans pour ceux qui parlent l'inuktitut et 23 ans pour ceux qui parlent l'algonquien ou l'anglais.

Le Québec présente des particularités intéressantes : près de la moitié des autochtones y sont de langue maternelle autochtone. C'est aussi la province où l'on retrouve la plus forte concentration d'autochtones francophones (33,1 pour cent). En Ontario, par contre, 15,2 pour cent

TABLEAU 1

Population autochtone selon la catégorie, Canada, provinces et territoires, 1981.

Région	Population totale	Population autochtone totale	Inuit	Indiens inscrits	Indiens non inscrits	Métis
CANADA	24 083 496	491 460	25 390	292 700	75 110	98 260
Terre-Neuve	563 747	4 430	1 850	1 010	1 185	385
Île-du-Prince-Édouard	121 223	625	30	400	140	50
Nouvelle-Écosse	839 801	7 795	130	5 905	1 155	605
Nouveau-Brunswick	689 373	5 515	5	4 235	865	415
Québec	6 369 068	52 395	4 875	34 400	5 810	7 310
Ontario	8 534 263	110 060	1 095	70 190	26 090	12 680
Manitoba	1 013 703	66 280	230	39 710	5 855	20 485
Saskatchewan	956 441	59 200	145	37 470	4 135	17 455
Alberta	2 213 651	72 050	510	35 810	8 595	27 135
Colombie-Britannique	2 713 615	82 645	515	54 085	19 085	8 955
Yukon	23 074	4 045	95	2 770	990	190
Territoires du Nord-Ouest	45 537	26 430	15 910	6 720	1 205	2 595

Nota: Les chiffres de ce rapport sont basés sur la population d'un échantillon de 20 pour cent des ménages privés. Les pensionnaires d'institutions en sont exclus. Pour protéger le caractère confidentiel des données, le dernier chiffre a été arrondi de façon aléatoire au "0" ou au "5" le plus proche. Il peut donc y avoir un écart de plus ou moins cinq entre les chiffres fournis dans le tableau et l'estimation réelle.

seulement des autochtones ont conservé leur langue, contre 35,5 pour cent dans la région de la Prairie et 8,8 pour cent en Colombie-Britannique. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, cette proportion grimpe à 58,7 pour cent. L'isolement des Inuit semble favoriser le maintien de leur langue.

Langue d'usage

Pas plus que la notion de « langue maternelle », celle de « langue d'usage » n'est parfaitement satisfaisante. Elle ne permet pas, en effet, de déterminer l'usage effectif d'une langue donnée. Les langues utilisées dans l'enseignement, les cérémonies rituelles ou pour les affaires ne sont pas nécessairement parlées à la maison. Cette notion vaut surtout pour la conversation courante au foyer. La cellule fami-

liale, comme on sait, joue un rôle prépondérant dans la transmission d'une langue d'une génération à une autre.

À l'échelle nationale, 71,7 pour cent des autochtones parlent anglais à la maison (alors que 62,4 pour cent des recensés s'étaient déclarés de langue maternelle anglaise), 22 pour cent, une langue autochtone et 3,9 pour cent le français. Ici encore, l'anglais se substitue aux langues autochtones au foyer. Cette tendance est particulièrement manifeste en Ontario, dans l'Ouest et dans le Grand Nord. Au Québec, non seulement les langues autochtones, mais aussi le français sont en régression au profit de l'anglais comme langue parlée à la maison dans les familles autochtones. Cette situation étonne quelque peu compte tenu que les Francophones forment la majorité

TABLEAU 3

**Nombre et âge moyen des autochtones
groupés selon certaines langues maternelles et
certaines langues parlées à la maison, Canada, 1981.**

Langue parlée à la maison	LANGUE MATERNELLE															
	LANGUE AUTOCHTONE															
	Anglais		Français		Autre langue non autochtone		Langues algonquiennes - Cri		Langues algonquiennes - Ojibway		Langues algonquiennes - Autres		Langues athapascanes		Langues haïdas	
Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	
Anglais	297 820	20	4 040	35	10 915	34	17 715	30	7 240	31	2 540	27	3 630	29	265	52
Français	1 030	28	17 440	28	460	34	100	39	15	67	320	21	20	59	—	—
Autre langue non autochtone	1 620	31	245	25	8 950	33	80	37	220	48	40	29	35	34	5	32
Langues algonquiennes - Cri	2 910	22	185	22	225	28	47 945	25	55	41	5	12	5	50	—	—
Langues algonquiennes - Ojibway	1 225	27	5	71	125	39	65	37	11 895	28	5	3	130	34	—	—
Langues algonquiennes - Autres	1 125	21	760	22	230	29	10	49	—	—	10 805	25	—	—	—	—
Langues athapascanes	405	23	10	45	40	63	15	54	110	21	—	—	7 895	29	—	—
Langues haïdas	10	64	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	70	40
Langues iroquoiennes	55	42	—	—	10	34	15	2	—	—	—	—	—	—	—	—
Langues kootenayennes	5	57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Langues salishennes	90	29	—	—	10	59	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Langues siouennes	165	35	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Langues tlingites	5	32	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Langues tsimshennes	80	30	—	—	15	57	—	—	5	38	—	—	—	—	—	—
Langues wakashennes	50	33	—	—	30	45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Inuktitut	190	20	10	14	10	19	—	—	—	—	5	29	—	—	—	—
Nombre total de personnes parlant une langue autochtone	6 305	23	960	23	705	34	48 055	25	12 060	28	10 815	25	8 035	29	70	40
Nombre total d'autochtones	306 775	20	22 685	30	21 025	34	65 955	26	19 540	29	13 715	26	11 720	29	335	49
% des personnes utilisant leur langue maternelle à la maison	97,1		76,9				72,7		60,9		78,8		67,4		20,9	

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
Ne comprend pas les pensionnaires d'institutions.

<i>Langues iroquoiennes</i>		<i>Langues kootenayennes</i>		<i>Langues salishennes</i>		<i>Langues siouennes</i>		<i>Langues tlingites</i>		<i>Langues tsimshennes</i>		<i>Langues wakashennes</i>		<i>Inuktitut</i>		<i>Total</i>		<i>Nombre total d'autochtones</i>	
Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge	Nombre	Âge
3 290	31	70	40	515	40	755	31	100	43	565	31	745	37	1 970	25	39 410	30	352 185	22
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	37	10	13	465	28	19 400	28
—	—	—	—	20	19	—	—	—	—	40	47	10	68	5	36	450	42	11 255	33
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	48 010	25	51 325	25
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12 100	28	13 455	28
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10 810	25	12 925	25
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8 030	29	8 475	29
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	70	40	80	42
2 630	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 645	40	2 705	40
—	—	20	58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20	58	25	58
—	—	—	—	205	52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	205	52	305	46
—	—	—	—	—	—	810	30	—	—	—	—	—	—	—	—	810	30	985	31
—	—	—	—	—	—	—	—	30	64	—	—	—	—	—	—	30	64	35	59
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	940	34	—	—	—	—	945	34	1 040	34
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	190	54	—	—	195	54	270	49
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16 780	22	16 790	22	16 995	22
2 630	40	25	58	205	52	810	30	25	64	940	34	190	54	16 785	22	100 655	26	108 620	26
5 930	35	85	44	740	43	1 560	30	125	47	1 545	33	945	40	18 770	23	140 975	27	491 460	23
44,4		23,5		27,7		51,9		24,0		60,8		20,1		89,4		—		—	

TABLEAU 2

Nombre d'élèves ayant déclaré l'utilisation d'une langue autochtone à l'école, par région, année scolaire 1981-1982.

Région	Nombre total d'élèves	Aucune langue autochtone enseignée	Langue autochtone enseignée comme langue ou utilisée comme langue d'enseignement
CANADA ⁽¹⁾	80 398	46 518	33 880
Atlantique	3 420	2 518	902
Québec	10 724	2 473	8 251
Ontario	13 689	7 306	6 383
Prairie	39 084	24 738	14 346
Colombie-Britannique	13 481	9 483	3 998

(1) Ne comprend pas le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

de la population de cette province.

Les autochtones de la Cordillère utilisent très peu leur propre langue à la maison, ce qui permet de craindre le pire pour ces langues. Une langue non parlée est une langue morte. Certains autochtones ont appris leur propre langue comme langue *seconde* soit à l'école, soit dans le cadre d'un programme culturel.

L'âge moyen des 66 pour cent d'Inuit qui parlent l'inuktitut à la maison est de 22 ans seulement. Ceux dont l'anglais est la langue d'usage — ils sont 8 050 — ont en moyenne 20 ans.

La situation est inversée dans la Prairie où plus de 85 pour cent des Métis parlent l'anglais à la maison contre à peine 13 pour cent qui utilisent une langue autochtone. Là encore, ce sont les jeunes qui parlent anglais, l'algonquien et le français étant les langues d'usage des plus âgés.

Au Québec, le français est la langue d'usage de 32 pour cent des autochtones et leur âge moyen est de 28 ans. Ceux qui parlent l'anglais ou une langue algonquienne à

la maison ont respectivement 25 et 23 ans en moyenne.

Les transferts linguistiques

L'acquisition d'une langue, son maintien, sa perte sont des phénomènes d'une grande complexité. Parallèlement, il n'est pas facile de mesurer l'usage effectif qui est faite d'une langue. Comment vérifier le degré de compréhension d'une langue chez une personne ? Comment mesurer avec exactitude son usage d'une langue à la maison, au travail, à l'école ? Grâce aux recensements, il est en partie possible de répondre à ces questions pour le français et l'anglais, mais en ce qui concerne les langues non officielles, nous manquons d'informations détaillées à ce sujet. Il nous est impossible de connaître, par exemple, le nombre d'autochtones qui ont appris une langue amérindienne ou l'inuktitut comme langue seconde.

Nous savons, toutefois, combien d'autochtones utilisent à la maison une langue autre que leur langue maternelle. Nous pouvons alors nous demander si nous ne sommes pas en présence de cas de transferts linguistiques.

Le tableau 2 indique le nombre d'étudiants inscrits au programme de cours de langues autochtones pour l'année scolaire 1981-1982³. Près de 34 000 personnes ont acquis une connaissance au moins élémentaire de ces langues. La langue autochtone est parfois enseignée uniquement comme matière au programme, parfois elle est aussi utilisée comme langue d'enseignement. Malheureusement, nous ne disposons pas de statistiques par famille de langues, ce qui aurait été utile compte tenu du fait que dans certains cas, l'enseignement d'une langue à l'école représente l'ultime espoir de sa survivance. Si une langue n'est parlée ni à la maison ni au travail, ses chances de survie semblent bien précaires.

Le tableau 3 indique les cas où la langue maternelle a été maintenue ou non comme langue parlée à la maison. Ainsi, sur les 140 975 autochtones qui ont déclaré une langue amérindienne ou l'inuktitut comme langue maternelle, 100 655 parlent cette langue à la maison⁴. C'est trois sur quatre.

Environ 28 pour cent de la population de langue maternelle autochtone ont remplacé cette langue, semble-t-il, par l'anglais comme langue d'usage. Moins de 0,5 pour cent y ont substitué le français. Cela représente 39 410 personnes dans le premier cas et 465 dans le second. Bien entendu, il y a des cas inverses; des personnes de langue maternelle anglaise, par exemple, parlent à la maison une langue autochtone ou des personnes de langue maternelle française parlent une langue autochtone chez eux. Il arrive aussi que le français soit remplacé par l'anglais. Mais dans l'ensemble, nous pouvons affirmer que les cas de transferts linguistiques se font principalement au profit de l'anglais.

Par ailleurs, plus les membres d'un groupe linguistique sont nombreux, plus il est probable que leur langue maternelle soit aussi leur langue d'usage. Par exemple,

97,1 pour cent des autochtones ayant déclaré l'anglais comme langue maternelle utilisent aussi cette langue à la maison. En chiffres absolus, cela représente 297 820 personnes sur 306 775. Inversement, sur un total de 85 personnes de langue maternelle kootenayenne, 20 seulement, soit 23,5 pour cent, parlent cette langue au foyer.

Langue d'usage et âge moyen

Nous avons vu ci-dessus que l'âge moyen des personnes ayant déclaré comme langue maternelle une langue haïda, tlingite, kootenayenne, salishenne, et wakashenne est respectivement de 49, 45, 44, 43 et 40 ans, ce qui est beaucoup plus élevé que l'âge moyen de l'ensemble de la population autochtone. Plus significatif encore, l'âge moyen des personnes parlant à la maison une langue maternelle autochtone en voie de disparition (à l'exception des langues haïdas) est encore plus élevé. Il est respectivement de 64, 58, 54 et 52 ans pour les langues tlingites, kootenayennes, wakashennes et salishennes.

Lorsque ces gens s'éteindront, il n'y aura plus personne pour transmettre ces langues dans les foyers. Les langues haïdas font exception; les personnes qui les parlent encore à la maison sont plus jeunes; elles ont 40 ans en moyenne. Il est difficile toutefois de savoir si cette donnée n'est pas faussée par le faible nombre de répondants ou s'il faut y voir l'indice d'un retour aux traditions culturelles chez les personnes de langue haïda.

Dans le cas des plus grandes familles de langues, comme l'inuktitut ou les langues algonquiennes, l'âge moyen de la population dont la langue maternelle est aussi la langue d'usage à la maison est moins élevé que celui de ses membres qui l'ont remplacé par l'anglais. Chez les Cris, il est de 25 ans pour le premier groupe et de 30 ans pour le second. Comment interpréter ces chiffres? Représentent-ils un renouveau culturel chez les jeunes générations où traduisent-ils un

dépérissement de cette culture chez les plus âgés, contraints de quitter leur réserve pour aller parfaire leur éducation ou pour se trouver du travail?

En ce qui concerne les groupes de langues minoritaires plus importants, comme l'italien, le chinois et l'ukrainien, l'âge moyen des personnes qui ont conservé leur langue maternelle est beaucoup plus élevé que celui des personnes qui l'ont remplacée par l'anglais ou le français⁵. Néanmoins, ces langues ne risquent pas de disparaître au Canada en raison de l'afflux continu d'immigrants appartenant à ces groupes linguistiques. Ainsi, bien que la deuxième génération de « nouveaux » Canadiens soit portée à abandonner sa langue maternelle au profit de l'anglais ou de français, de nouvelles vagues d'immigrants viennent prendre la relève de la première génération à mesure que cette dernière disparaît.

Pour les peuples autochtones, cette relève n'existe pas à toutes fins utiles. Le nombre d'immigrants autochtones qui viennent des États-Unis est très minime.

L'heure du choix

En somme, il ressort assez nettement des statistiques sur la langue maternelle et sur la langue d'usage du recensement de 1981 que les langues autochtones au Canada régressent au profit de l'anglais.

L'isolement géographique des peuples parlant l'inuktitut et la taille des populations de langues algonquiennes sont incontestablement des facteurs qui contribuent au maintien des langues de ces deux groupes ethniques. Mais l'anglais fait des gains importants dans toutes les familles de langues autochtones quelles qu'elles soient. À court terme, les langues athapascanes ne semblent pas réellement menacées, mais tout indique que les diverses familles de langues de la Cordillère à l'ouest du pays ne pourront pas se maintenir encore bien longtemps en tant que langues

vivantes et langue d'usage au travail.

Les linguistes et les anthropologues vont certainement déplorer la disparition de ces langues et ses répercussions sur la culture des peuples autochtones. Il appartient donc aux autochtones eux-mêmes de décider s'il est dans leur intérêt de laisser périr leurs langues ou de les faire revivre. S'ils choisissent cette dernière voie et sont prêts à s'y engager résolument, alors ils auront droit à l'appui de tous les Canadiens pour qui le multiculturalisme est un objet de fierté nationale.

Notes

1. Conformément aux dispositions de la *Loi sur les langues officielles*.
2. Ce chiffre est gonflé par une erreur de réponse de la part des immigrants en provenance du subcontinent de l'Inde.
3. Ce tableau est établi d'après les renseignements fournis par la Direction de l'éducation du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien.
4. En réalité, le nombre de ces personnes n'est que de 100 215 (71,1 pour cent). Cette différence s'explique par le fait que 440 personnes parlent à la maison une langue autochtone différente de leur langue maternelle autochtone. Le tableau 3 permet de déterminer le nombre de personnes qui utilisent encore leur langue maternelle comme langue d'usage, en lisant les chiffres inscrits à l'intersection des lignes et des colonnes : d'anglais - anglais, à inuktitut - inuktitut.
5. Recensement du Canada de 1981, données inédites.

Références

Campbell, Lyle et Mithun, Marianne, (éditeurs); *The Languages of Native America: Historical and Comparative Assessment*; Université de Texas Press, 1979, Austin.

Foster, Michael K.; 'Canada's First Languages'; *Langue et société*; n° 7, printemps 1982; Ottawa.

Jeness, D.; *The Indians of Canada*; Musée national du Canada, 1923, Ottawa.

Josephy, A.M. jr; *The Indian Heritage of America*; Knopf, Barton Press, 1968, New York.

À l'origine ce texte a été publié par Statistique Canada, juin 1984.
ISBN 0-660-11589-1

Trop souvent l'école publique creuse un fossé entre les immigrés et leurs enfants. Le présent article démontre qu'un programme préscolaire adéquat peut permettre aux jeunes de vivre un bilinguisme et un multiculturalisme authentiques.

Les langues ancestrales au préscolaire

TERENCE MacNAMEE
et HILARY WHITE



Terence MacNamee est titulaire d'un doctorat en linguistique de l'Université Simon Fraser. Il a étudié le bilinguisme ainsi que la poli-

tique des langues de l'Irlande et du Canada. Il est conseiller en recherche sur les langues et la communication à Victoria (Colombie-Britannique).



Hilary White, native des îles Fidji, est titulaire d'une maîtrise en organisation communautaire de l'Université McGill. Elle

est responsable des relations interculturelles à l'Inter-Cultural Association of Greater Victoria (Colombie-Britannique).

disposent aujourd'hui au Canada anglais de garderies et d'écoles maternelles qui permettent une transition vers le milieu scolaire anglophone plus graduelle qu'au temps des générations passées. Mais l'enfant n'en demeure pas moins partagé entre deux milieux sociaux — la maison et l'école —, et deux langues différentes. De plus, ce phénomène se présente plus tôt, à un âge où l'on apprend encore les éléments fondamentaux de la langue maternelle. À notre avis, l'enseignement préscolaire peut contribuer à jeter un pont entre la réalité linguistique et culturelle familiale et celle de l'école publique; mais nous estimons qu'il constitue un grave danger pour l'identité culturelle et la représentation de soi chez les enfants des minorités, si ces dernières n'ont pas voix au chapitre dans la conception et la mise en oeuvre des programmes pertinents.

La participation des grands-parents

L'Inter-Cultural Association of Greater Victoria, se fondant sur un sondage préliminaire² auprès des groupes qui en font partie, a mis sur pied un programme d'enseignement destiné aux familles de langue pendjabi comptant des enfants d'âge préscolaire. La *Hindu Parishad* et le *Sikh Temple* ont aidé à la mobilisation parmi leurs membres. Dans la communauté indo-canadienne, où la famille est une institution de premier plan, les grands-parents font souvent office de gardiens pendant que les parents sont au travail. C'est pourquoi notre programme prévoyait également la participation des membres âgés de ces familles.

Les rencontres, d'une durée de deux heures, avaient lieu les lundi et mercredi après-midi dans une salle paroissiale servant aux réunions de la *Hindu Parishad*. Diverses activités étaient offertes aux enfants, sous la surveillance d'une enseignante du préscolaire et de membres de la communauté de langue pendjabi. Les

« **N**ous voulons que nos enfants apprennent d'abord notre langue. »
Poussés par la crainte que leurs petits n'en viennent à négliger complètement leur langue

ancestrale, la plupart des parents immigrés souhaitent la leur faire apprendre solidement avant d'entrer à l'école. Cette appréhension est-elle excessive? Nullement, car d'après la recherche en la matière, moins de 5 pour cent seulement des adultes canadiens qui parlent leur langue ancestrale l'ont apprise après l'âge de cinq ans¹. Les parents appartenant aux minorités ethniques savent trop bien quels effets désastreux le milieu scolaire anglophone exercera plus tard sur la langue maternelle de leurs enfants. Comme d'autres générations d'immigrés, ils souffrent de voir leurs enfants, à qui ils s'adressent dans la langue ancestrale, leur répondre dans celle de la majorité.

Trop souvent, l'école publique creuse un fossé entre les immigrés et leurs enfants. Ceux-ci se trouvent douloureusement partagés entre la famille, gardienne du particularisme culturel, et l'école, lieu du conformisme linguistique. Il est incontestable que pareil état de choses a suscité par le passé de grandes tensions dans les familles des minorités ethniques. Les enfants

adultes (des grands-parents pour la plupart, comme nous l'avons noté plus haut) recevaient dans une salle de réunion attenante des cours d'anglais fondamental (lecture, expression orale et écrite), dispensés par une enseignante spécialisée³. La plupart d'entre-eux souffrent d'isolement à la maison. En outre, n'appartenant pas à la population active, ils ne sont pas admissibles aux cours de langue dispensés par les centres de main-d'œuvre, alors que leur connaissance de l'anglais est le plus souvent minimale, voire inexistante. Cette expérience constituait donc pour eux l'occasion de combler cette lacune, d'élargir le cadre de leur vie quotidienne, de se tirer de l'isolement et de participer davantage à la vie de la société.

Les réticences des enfants

Au départ, l'objet de ce programme était d'aider les enfants à faire leurs premiers pas dans l'apprentissage de l'anglais, tout en développant la maîtrise de leur langue maternelle. Avec le premier groupe d'enfants qui se sont présentés, nous nous sommes trouvés face à une situation presque diamétralement opposée à celle que nous avions prévue; ayant déjà fréquenté des classes préscolaires, ils avaient besoin non pas d'une aide en anglais, mais bien d'un encouragement à s'exprimer en pendjabi.

Avec le concours de la communauté, nous avons donc cherché à créer un milieu biculturel stimulant, où les enfants trouveraient un appui à leur identité linguistique et culturelle.

Mal disposés dès le départ à l'égard de la langue familiale et de la culture ancestrale, les enfants allaient jusqu'à rejeter les gens âgés lorsque ceux-ci leur faisaient entendre des chansons ou des contes traditionnels. Entre-temps, les enfants ont été encouragés à monter un théâtre et ont exécuté une peinture murale illustrant des thèmes indiens. Dans les locaux, nous avons eu recours à des indications en trois langues (anglais, hindi et

pendjabi⁴) afin de développer l'aptitude à reconnaître les caractères romains et persans (gourmoukhi).

Dès la troisième semaine, nous avons noté que l'équilibre entre l'usage des deux langues se déplaçait graduellement en faveur du pendjabi, notamment à l'occasion des jeux, dans les chansons et les comptines récitées spontanément, etc. Il nous est apparu important de suivre de près la performance linguistique des enfants; un peu d'encouragement les amenait à trouver les termes pendjabi pour une multitude de choses. Il semble que l'enseignement préscolaire antérieur, si enrichissant qu'il ait pu être à bien des égards, n'ait guère favorisé un comportement bilingue et biculturel, comme en témoigne cet échange. Deux enfants se parlaient en pendjabi, quand un troisième les apostropha en anglais : « No Punjabi in the school ». L'enseignante fit alors remarquer que bien des gens n'avaient pas cette chance de pouvoir s'exprimer en deux langues et leur demanda combien d'enfants dans leur autre classe préscolaire savaient le faire. Voilà qui allait susciter bien de la réflexion durant les semaines qui suivirent, les enfants revenant sans cesse sur cette question. Peu à peu, ils se montrèrent mieux disposés à parler de leur langue et de leur culture, et même très désireux de le faire.

La « classe indienne »

Avec la participation de nouvelles familles, nous avons aussi accueilli des enfants qui avaient eu peu de contacts avec la réalité anglophone. Quelques jeunes femmes dont les enfants étaient inscrits au programme, se mirent à participer aux activités. Les contes, les chansons et les jeux qu'elles proposaient suscitèrent un regain d'intérêt de la part des enfants; et lorsqu'une personne âgée entra dans la ronde, on lui manifestait plus de respect et d'attention qu'auparavant.

Au début, nous entendions souvent des observations peu flatteu-

ses de la part des enfants au sujet de leur langue, de leur culture ancestrale et de leurs grands-parents. Les choses ont changé petit à petit, sans toutefois que cette attitude négative disparaisse complètement.

L'habillage et les jeux scéniques semblaient particulièrement favorables à la conversation en pendjabi. Les rôles que les enfants choisissaient correspondaient à la structure familiale; ceux du grand-père et de la grand-mère étaient les plus recherchés, ceux du frère, de la soeur et du bébé venant ensuite. Les enfants personnifiaient des tantes et des oncles, mais plus rarement la mère ou le père. Même la pâte à modeler se transformait dans leurs jeux en galettes indiennes, ce qui favorisait également la conversation en pendjabi.

Les enfants appelaient le programme leur « classe indienne »; s'ils ne parlaient pas toujours en pendjabi, ils se sentaient à l'aise de le faire. Entre-eux, ils avaient plaisir à employer le pendjabi et à parler des coutumes indiennes, mais en présence de visiteurs non indiens, ils affectaient une attitude d'indifférence, voire de mépris. « L'hindi, c'est stupide », dit de sa langue un élève de six ans. Comme la plupart de leurs semblables, ces enfants tiennent à être comme tout le monde : ils cherchent à se fondre et à ressembler à leurs camarades des autres classes pré-scolaires. La « classe indienne » était pour eux un lieu de détente, exempt des pressions du conformisme majoritaire.

Faute de fonds, notre programme a dû être interrompu. Quels progrès aurions-nous pu faire, nul ne saurait le dire. Toutefois, certaines conclusions s'imposent. Nous avons souligné précédemment que les enfants ayant fréquenté des classes préscolaires rejetaient la langue et la culture de leur communauté, symboles du passé. D'une façon générale, la communauté indo-canadienne, comme beaucoup d'autres⁵, ne recourt pas systématiquement aux garderies, celles-ci ne

faisant pas partie de leurs traditions; de plus, on peut toujours compter sur des membres âgés de la famille pour s'occuper des enfants. Cet usage permet de renforcer les liens familiaux, et donne à l'enfant la possibilité d'apprendre la langue ancestrale et de s'enraciner culturellement — dans la mesure où le gardien est sensible à ces valeurs. Mais pour atteindre des résultats probants, encore faut-il que le gardien saisisse pleinement la nécessité, dans un pays d'immigration, d'expliquer dans le détail la culture d'origine. Quand on vit ses traditions dans le pays natal, on transmet la culture aux jeunes générations par une sorte d'osmose. À l'étranger, par contre, la transmission de la culture exige des efforts délibérés et éclairés; de même, la langue d'origine doit être cultivée intensément et d'une façon consciente.

Des sphères distinctes

Il suffit de voir avec quelle facilité les langues ancestrales des immigrants se sont perdues, et se perdent encore, dans l'Amérique du Nord anglophone pour comprendre que seuls une attention soutenue et des efforts constants peuvent en permettre la survie. Pour que plusieurs langues cohabitent, dans le respect mutuel de leur droit à l'existence, chacune doit avoir ses propres « sphères d'influence ». Autrement dit, les langues sont un peu comme des entreprises commerciales se disputant une part du marché. Là où il est restreint, les plus fortes l'emporteront et les autres feront faillite; mais si leurs débouchés diffèrent ou ne font que se chevaucher, le marché pourra faire vivre plus d'une entreprise. Pour que le bilinguisme ou le multilinguisme puisse se vivre dans la stabilité, il faut, selon toute évidence, attribuer à chacune des langues en présence des sphères sociales particulières, des fonctions et des rôles bien définis.

Le phénomène de la langue « popote »

Si chaque langue, selon une conception fort répandue, apporte à

ses usagers un univers linguistique propre, encore faut-il que cet univers soit « peuplé », autrement dit qu'il soit suffisamment riche en sujets de conversation, en objets et en événements de référence. Dans une minorité ethnique, l'enfant commence à perdre sa langue première principalement lorsque le système référentiel de celle-ci s'appauvrit. À mesure que sa relation avec le milieu anglophone s'approfondit, les ressources lui font défaut pour nombre de sujets de conversation dans sa langue maternelle, et celle-ci tend à se restreindre aux travaux et aux devoirs du foyer. Nous inspirant de la désignation « kitchen German », nous dirons qu'il y a là une langue « popote » comme on a pu l'observer chez nombre d'adultes d'origine européenne établis dans l'Ouest canadien. La compétence langagière est toujours liée par des associations habituelles à des contextes particuliers. L'« univers linguistique », en dernière analyse, est un « univers concret », en ceci que la langue renvoie ou se rattache à des objets ou à des faits précis. Les langues se perdent lorsqu'elles ne renvoient plus à rien; et elles se maintiennent si elles ont conservé une puissance de dénotation suffisamment riche. Ainsi, l'enfant minoritaire sera enclin à délaisser sa langue si elle ne lui sert plus que pour un nombre restreint de sujets de conversation : l'anglais prend alors tout naturellement la relève. Dans des situations de bilinguisme ou de multilinguisme que l'on pourrait qualifier d'heureuses, les langues demeurent distinctes parce qu'elles possèdent des éventails de fonctions et des contextes qui leur sont propres. Un programme préscolaire axé sur le développement de la langue ancestrale ne peut donc contribuer d'une façon appréciable à l'intégration sociale de l'enfant minoritaire que s'il repose sur le principe du contexte langagier. Il aidera alors à faire comprendre à l'enfant que l'acquisition et l'utilisation de l'anglais se rattachent à un contexte social bien défini et à des fonctions précises en matière de communication, alors que la langue

maternelle est étroitement liée à la famille et à la communauté ethnique. Il offrira en outre aux jeunes la possibilité d'une existence authentiquement bilingue et biculturelle en établissant que les deux langues peuvent s'apprendre parallèlement, le développement de l'une contribuant à celui de l'autre. Ainsi, l'enseignement préscolaire, aussi étranger qu'il puisse être à la tradition culturelle d'une communauté ethnique comme celle qui participait à notre programme, viendra appuyer les efforts de la famille pour inculquer et développer langue et culture chez leurs enfants. Par son entremise, la communauté ethnique pourra encourager les parents à offrir un large éventail d'activités langagières stimulantes, à la maison comme à l'extérieur : conversation, livres pour enfants, films et manifestations éducatives dans la langue maternelle. Mais il est clair que la communauté ethnique doit assurer elle-même la direction de tels programmes. Enfin, dans un pays comme le Canada, qui a inscrit dans sa constitution le principe du multiculturalisme, la multiplication des programmes préscolaires pour les minorités ethniques n'a rien d'excessif ou de déraisonnable.

Les programmes préscolaires axés sur les langues ancestrales des minorités comportent un autre avantage qui mérite d'être souligné : l'acquisition de deux langues facilite incommensurablement celle d'une troisième. Les jeunes Canadiens des minorités ethniques ayant appris et conservé leur langue ancestrale seront plus à même d'acquiescer nos deux langues officielles et de leur faire place dans leur vie d'adulte.

Le préscolaire : moment idéal

Il est beaucoup question au Canada de programmes d'enseignement des langues ancestrales dans les écoles publiques, là où les effectifs le justifient. Ces cours, qui seraient dispensés dans les dernières classes de l'élémentaire ou au secondaire constituent certes une initiative louable; mais c'est peut-

être trop peu trop tard, car dans bien des cas ces jeunes n'ont plus qu'un vague souvenir de leur langue ancestrale. Chez les minorités ethniques comptant une forte proportion de jeunes familles, le préscolaire est sans conteste le moment idéal pour donner une bonne assise à la langue ancestrale. C'est là une réalité dont doivent tenir compte les autorités compétentes.

Il a été établi⁶ que les écoles publiques de langue anglaise ont généralement pour effet d'éloigner les enfants de leurs parents immigrants. Mais que des enfants, encore au stade du développement de la langue et de la pensée, en viennent à rejeter — comme notre expérience l'a montrée — la langue et la culture de leur famille dès qu'ils fréquentent les garderies et les

maternelles de langue majoritaire, est proprement stupéfiant. De toute évidence, cette situation appelle des mesures de redressement non seulement de la part des minorités en cause, mais également des éducateurs. Le trop court essai auquel il nous a été donné de participer nous a convaincus qu'un enseignement préscolaire bilingue et biculturel axé sur la participation de la communauté ethnique est réalisable, et qu'il constitue une solution positive au problème.

Notes

1. Reitz, J.G., « Language and ethnic community survival », *Ethnicity and Ethnic Relations in Canada*, J. Goldstein et R. Bienvenue, éditeurs, Toronto, Butterworths, 1980, p. 128.
2. MacNamee, T., « Language needs of preschool immigrant children in Victoria », 1982, disponible auprès de l'Inter-Cultural Association of Greater Victoria (C.-B.)

3. July Harms était chargée de l'enseignement préscolaire, et Denise Klinge de l'enseignement de l'anglais langue seconde. Nous leur sommes redevables des commentaires judicieux qui ont trouvé écho dans ces pages.
4. La diglossie caractérise les Indiens de langue pendjabi, leur langue parlée étant le pendjabi, et leur langue écrite l'hindi. La communauté sikh, par contre, tend à se servir également du pendjabi comme langue écrite, et utilise les caractères gourmoukhi plutôt que les caractères dévangari de l'hindi. L'aptitude à la lecture chez les locuteurs du pendjabi nécessite donc une connaissance des caractères dévangari et gourmoukhi de même que romains.
5. Les données relatives à la garde des enfants chez les groupes ethniques nous ont été fournies par S. Li, *Between Neighbours, Between Kin: A Study of Private Child Care Arrangements in Metropolitan Toronto*, Toronto, Project Child Care, 1978, et L. Johnson et J. Dineen, *The Kin Trade: The Day Care Crisis in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1981, p. 33.
6. Pour un bon historique de ces questions en milieu américain, consulter S. Sarason et J. Doris, *Educational Handicap, Public Policy and Social History*, New York, Free Press, 1979.

lettres

À LA
RÉDACTION

Je vous remercie de m'avoir envoyé les numéros 12 et 13 de *Langue et société* ainsi que le *Rapport annuel*.

Ces publications sont extrêmement intéressantes et utiles, ayant une grande valeur dans l'instruction. Le numéro spécial sur "L'Enseignement immersif" est d'un intérêt spécial pour nous qui faisons un effort pour ouvrir nos étudiants à non seulement une deuxième langue, mais aussi à la vie du Canada qui est tout près de nous. De même pour les articles sur la situation au Manitoba et dans l'Ontario.

Sr Mary Henry Nachtsheim
The College of St. Catherine
St Paul (Minnesota)

J'ai reçu ce matin de votre bureau un poster où il est proclamé qu'un pays bilingue occupe la première place à table. Et la photo — en couleur s.v.p. — nous présente une table bien montée où il n'y a aucun convive.

Quand je pense aux milliers de dollars que cette propagande farfelue coûte aux contribuables du Canada, je hurle. Nouvel occupant du poste de Commissaire, j'espère que vous allez mettre un peu plus d'ordre et de raison dans le fonctionnement du Commissariat.

Vous savez ce que je pense des pays bilingues. Ce sont des pays hybrides, infirmes. C'est parce que l'un des groupes linguistiques en concurrence n'a pas réussi à assimiler l'autre groupe linguistique et les guerres de langue se poursuivent de génération en génération. Au Canada, elles débutent en 1764 et se continuent toujours.

Quand quelqu'un prétend que la survivance de deux langues dans un pays est une source d'enrichissement culturel, j'aime rappeler que l'homme, parmi tous les animaux, est le seul à privilégier ses infirmités.

Michel Brunet
Laval (Québec)

P.S. J'envoie une copie de ma lettre à l'honorable Marcel Masse, ministre des Communications. M.B.

La lettre ci-contre a été envoyée au Commissaire aux langues officielles. Nous avons invité le professeur Brunet à nous soumettre un article à ce sujet pour un prochain numéro de Langue et société. (note du rédacteur en chef)

J'aimerais savoir s'il est possible de remplacer les numéros de *Langue et société* que d'aucuns nous ont "empruntés". Les étudiants inscrits au Programme d'études canadiennes en font une telle consommation que les exemplaires de la bibliothèque ne sont jamais "disponibles". Qui plus est, les demandes qui me parviennent ne cessent de croître.

Edward J. Miles
Université du Vermont

Je serais intéressé à recevoir régulièrement *Langue et société*. Le numéro 12 (hiver 1984), notamment, me tient à cœur, car il traite de l'enseignement immersif. S'il y a des frais d'abonnement, n'hésitez pas à me le faire savoir.

Keith Morrow
The Bell Educational Trust

Le quotidien anglophone du pays de Galles, *Western Mail*, a publié le 5 septembre dernier un article fort intéressant qui s'appuyait sur les résultats d'une enquête (dont votre revue a fait état) sur l'usage du français en Ontario, province majoritairement anglophone. Notre groupe, qui se consacre à la promotion du gallois, notamment dans les *Y Fro Gymraeg* (régions gaéliques), aimerait bien recevoir autant d'exemplaires que possible du rapport d'enquête.

Ieuan Wyn
Mudiad Adfer

Le National Clearinghouse for Bilingual Education des États-Unis, qui a reçu la sanction du Congrès après sa création en 1977, est un centre national d'information sur l'enseignement en langues minoritaires. Son objectif premier est d'assurer que les enseignants, étudiants, directeurs de projet, gestionnaires, bibliothécaires, chercheurs ou autres aient accès à une documentation constamment actualisée sur l'enseignement bilingue.

À cette fin, le Clearinghouse a créé une base de données baptisée "Bilingual Education Bibliographic Abstracts" (BEBA).

Comme votre revue *Langue et société* publie d'imposants articles sur l'enseignement bilingue, nous aimerions la répertorier. Le numéro 12 (hiver 1984), que vous avez consacré à l'enseignement immersif, nous a particulièrement intéressés. Nous serait-il possible de bénéficier d'un abonnement à titre gracieux qui débiterait avec ce numéro? De la sorte, nous pourrions la citer à l'intention des usagers de notre fichier, et faire connaître ainsi une précieuse source de renseignements sur l'enseignement bilingue.

Christiane Paulos
National Clearinghouse for Bilingual
Education

Merci de votre excellente publication, *Langue et société*. J'ai particulièrement goûté l'article de James Jones, "Un reflet de notre diversité culturelle", paru dans le numéro 12 (hiver 1984). J'ai fait lire votre revue aux directeurs du Programme bilingue anglais/allemand du Manitoba, qui en ont également apprécié la qualité.

Bruno Dyck
Manitoba Parents for German
Education Inc.

J'ai été très heureux de participer au colloque sur l'Ouest et les langues officielles, qui s'est tenu en mai dernier à Edmonton. Il est bon que ce dossier complexe et délicat fasse l'objet de discussions ouvertes et éclairées; je suis persuadé que votre revue contribuera à l'émergence d'idées nouvelles en la matière.

Le très honorable Joe Clark, c.p., député
Chambre des communes

Les participants au Colloque sur les langues officielles, tenu en mai dernier à Edmonton, prêtaient clairement des significations des plus divergentes au terme "Francophone". C'est du moins ce qui ressort de la lecture des Actes de cette rencontre qui ont été publiés dans le numéro spécial (été/automne 1984) de *Langue et société*.

L'exemple le plus saisissant de cette confusion se trouve à la page 10, où cette expression revient deux fois dans une même phrase, mais dans des acceptations différentes. Je cite: "Un Manitobain pourrait bien se poser la question suivante: 30 000 Francophones pèsent-ils plus lourds dans la balance fédérale que le million de Francophones qui vivent dans un Ontario unilingue?" Or ces chiffres, tirés du recensement de 1981, recouvrent deux réalités distinctes. Si, dans le premier cas, le terme Francophone se rapporte à ceux des Manitobains qui emploient couramment le français à la maison, il renvoie, dans le second, au million d'Ontariens qui prétendent pouvoir soutenir une conversation en français, sans égard à l'utilisation effective qu'ils font de cette langue. De ce million, moins de 350 000 ont affirmé que le français était pour eux la langue des échanges à la maison.

Un troisième sens lui est prêté à la page 17, où M. Edgar Gallant affirme que "27,4 pour cent des 220 000 fonctionnaires fédéraux étaient francophones." Ce pourcentage, qui est le fruit d'une méthode de calcul propre à la Commission de la Fonction publique, n'a aucun lien avec les définitions utilisées dans le cadre du recensement.

Les coprésidents, pour leur part, lui confèrent un quatrième sens. Les "185 000 Francophones de l'Ouest" dont ils parlent (à partir manifestement des données du recensement de 1981), sont essentiellement des gens pour qui le français est la "première langue apprise dans l'enfance, et encore comprise", ce qui ne signifie nullement qu'il soit leur langue d'usage. La Commission

Laurendeau-Dunton a pourtant été formelle à ce sujet: "le renseignement fourni sur la langue maternelle ne nous dit pas quelle est la langue courante de la personne recensée; il est en retard d'une génération sur l'événement." (Livre I, paragraphe 51)

Quand on sait que seulement 86 000 des "Francophones" de l'Ouest — les quatre provinces réunies — ont déclaré employer couramment le français à la maison, on s'étonne de ne trouver aucune mention de cette réalité dans les Actes du colloque. Pourtant, n'aurait-elle pas dû hanter les débats d'Edmonton sur le vécu de l'Ouest en matière de langues officielles.

Richard J. Joy
Ottawa

Le ministre de l'Éducation du Manitoba, M. David King, vous remercie de lui avoir donné l'occasion d'apporter sa modeste contribution à votre revue. Cette expérience, a-t-il précisé, a été fort enrichissante. Ce numéro spécial de *Langue et société* confirme l'importance de l'a-propos de votre publication. Les articles qu'il renferme devraient intéresser au plus haut point l'ensemble des Canadiens.

Aussi, avons-nous fait en sorte que les exemplaires que vous avez eu la gentillesse de nous transmettre soient mis à la disposition de tous les intéressés au sein du Ministère.

Adrien L. Bussièr
Ministère de l'Éducation de l'Alberta

J'ai reçu, avec le plus grand plaisir, le numéro spécial de *Langue et société*. La prochaine réunion de notre Comité directeur national devant avoir lieu d'ici peu, j'aimerais en recevoir une quarantaine d'exemplaires. Je joins également le répertoire d'adresses de nos associations membres au Canada que ce numéro, de même que votre revue, ne peuvent manquer d'intéresser.

Le colloque s'est révélé pour ses participants une expérience des plus enrichissantes. La publication de ses Actes bénéficiera, j'en suis sûr, à tous ceux et celles que la question intéresse.

Joseph Slogan
Fédération canadienne-ukrainienne des
professions libérales et commerciales

Dans la lettre ci-dessus, monsieur Slogan fait état du numéro 14 qui contient les actes du Colloque parrainé par le Commissaire aux langues officielles à Edmonton (Alberta). (Note du rédacteur en chef).